

États financiers consolidés de

# **QUEBECOR INC. ET SES FILIALES**

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

---

Rapport de la direction relatif aux états financiers

Rapport des auditeurs indépendants aux actionnaires de Quebecor inc.

### États financiers consolidés

États consolidés des résultats .....	1
États consolidés du résultat étendu .....	2
États consolidés de l'avoir des actionnaires .....	3
États consolidés des flux de trésorerie .....	4
Bilans consolidés .....	6
Information sectorielle.....	8
Notes afférentes aux états financiers consolidés .....	10

## RAPPORT DE LA DIRECTION RELATIF AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les présents états financiers consolidés de Quebecor inc. et ses filiales sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration de Quebecor inc.

Ces états financiers consolidés ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent des montants fondés sur l'exercice des meilleurs jugements et estimations.

Afin d'assurer la justesse et l'objectivité des données contenues dans les états financiers consolidés, la direction de la Société ainsi que les directions de ses filiales se sont dotées de contrôles comptables internes et voient à l'application d'un programme de vérification interne. La direction croit que les contrôles comptables internes donnent l'assurance raisonnable que les documents financiers sont fiables et constituent une base adéquate pour l'établissement d'états financiers consolidés, que les biens de la Société sont convenablement comptabilisés et préservés, et que la préparation ainsi que la présentation des autres informations financières concordent avec les états financiers consolidés.

Le conseil d'administration exerce sa responsabilité relativement aux états financiers, surtout par l'entremise de son comité de vérification formé uniquement d'administrateurs externes. Le comité de vérification revoit les états financiers consolidés annuels et formule ses recommandations au conseil d'administration pour son approbation. Le comité de vérification rencontre la direction ainsi que les vérificateurs internes et externes pour discuter des contrôles internes exercés sur le processus de présentation de l'information financière, des questions de vérification et de présentation de l'information financière, et formule les recommandations appropriées au conseil d'administration. L'auditeur désigné par les actionnaires peut à son gré rencontrer le comité de vérification, en présence ou en l'absence de la direction.

Les présents états financiers consolidés ont été vérifiés par l'auditeur, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., désigné par les actionnaires dont le rapport suit.

Le président et chef de la direction,

Le chef de la direction financière,



Pierre Karl Péladeau



Jean-François Pruneau

Montréal, Canada

Le 7 mars 2011

# RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de  
**Quebecor inc.**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Quebecor inc. et ses filiales, qui comprennent les bilans consolidés aux 31 décembre 2010 et 2009, et des états consolidés des résultats, du résultat étendu, de l'avoir des actionnaires, et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

## Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Quebecor inc. et ses filiales aux 31 décembre 2010 et 2009, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.



Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.  
Comptables agréés

Montréal, Canada

Le 7 mars 2011

(1) CA auditeur permis n° 9298

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action)

	Note	2010	2009
<b>Revenus</b>		<b>4 000,1 \$</b>	<b>3 806,4 \$</b>
Coût des ventes, frais de ventes et d'administration		2 671,1	2 529,7
Amortissement		402,2	344,7
Frais financiers	2	287,3	259,0
Gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	3	(46,1)	(59,7)
Restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux	4	50,3	29,6
Perte sur refinancement de dettes	5	12,3	–
Dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels	6	–	13,6
<b>Bénéfice avant impôts sur le bénéfice et part des actionnaires sans contrôle</b>		<b>623,0</b>	<b>689,5</b>
Impôts sur le bénéfice	8	156,4	153,2
<b>Bénéfice avant la part des actionnaires sans contrôle</b>		<b>466,6</b>	<b>536,3</b>
Part des actionnaires sans contrôle	18	(236,5)	(260,2)
<b>Bénéfice tiré des activités poursuivies</b>		<b>230,1</b>	<b>276,1</b>
Bénéfice lié aux activités abandonnées		–	1,6
<b>Bénéfice net</b>		<b>230,1 \$</b>	<b>277,7 \$</b>
<b>Résultat par action attribuable aux actionnaires</b>	9		
<b>De base</b>			
Tiré des activités poursuivies		3,58 \$	4,30 \$
Tiré des activités abandonnées		–	0,02
Bénéfice net		3,58	4,32
<b>Dilué</b>			
Tiré des activités poursuivies		3,52 \$	4,26 \$
Tiré des activités abandonnées		–	0,02
Bénéfice net		3,52	4,28
<b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions)</b>		<b>64,3</b>	<b>64,3</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions diluées (en millions)</b>		<b>65,0</b>	<b>64,7</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(en millions de dollars canadiens)

	Note	2010	2009
<b>Bénéfice net</b>		<b>230,1 \$</b>	<b>277,7 \$</b>
Autres éléments du résultat étendu :			
Perte non réalisée sur la conversion des investissements nets dans des établissements étrangers		<b>(2,9)</b>	(3,3)
Gain (perte) sur évaluation des instruments financiers dérivés		<b>43,0</b>	(8,2)
Impôts sur le bénéfice liés aux instruments financiers dérivés		<b>(2,7)</b>	41,6
Part des actionnaires sans contrôle		<b>(16,9)</b>	(13,6)
Reclassement aux résultats des autres éléments du résultat étendu liés aux instruments financiers dérivés, déduction faite des impôts sur le bénéfice de 2,5 M\$ et de la part des actionnaires sans contrôle de 2,7 M\$	5	<b>3,2</b>	–
		<b>23,7</b>	16,5
<b>Résultat étendu</b>		<b>253,8 \$</b>	<b>294,2 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## ÉTATS CONSOLIDÉS DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009  
(en millions de dollars canadiens)

	Note	Capital- actions (note 19)	Surplus d'apport	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 21)	Avoir total des actionnaires
Solde au 31 décembre 2008		346,6	\$ –	\$ 565,3	\$ (27,5)	\$ 884,4
Bénéfice net		–	–	277,7	–	277,7
Autres éléments du résultat étendu		–	–	–	16,5	16,5
Dividendes		–	–	(12,9)	–	(12,9)
Opérations entre apparentés	25	–	4,7	–	–	4,7
Solde au 31 décembre 2009		346,6	4,7	830,1	(11,0)	1 170,4
Bénéfice net		–	–	230,1	–	230,1
Autres éléments du résultat étendu		–	–	–	23,7	23,7
Dividendes		–	–	(12,9)	–	(12,9)
Opérations entre apparentés	25	–	0,5	–	–	0,5
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>		<b>346,6</b>	<b>\$ 5,2</b>	<b>\$ 1 047,3</b>	<b>\$ 12,7</b>	<b>\$ 1 411,8</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(en millions de dollars canadiens)

	Note	2010	2009
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>			
Bénéfice tiré des activités poursuivies		230,1 \$	276,1 \$
Ajustements pour :			
Amortissement des immobilisations		325,9	295,8
Amortissement des actifs incorporels et autres actifs		76,3	48,9
Gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	3	(46,1)	(59,7)
Amortissement des frais de financement et de l'escompte sur la dette à long terme	2	12,5	10,2
Perte sur refinancement de dettes	5	12,3	–
Dépréciation d'immobilisations et autres actifs	4	11,9	0,4
Dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels	6	–	13,6
Impôts futurs	8	100,0	123,5
Part des actionnaires sans contrôle		236,5	260,2
Autres		(4,7)	4,6
		954,7	973,6
Variation nette hors caisse des actifs et passifs d'exploitation		(109,5)	(48,3)
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation		845,2	925,3
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Acquisitions d'entreprises, déduction faite des espèces et quasi-espèces	7	(3,1)	(4,6)
Dispositions d'entreprises, déduction faite des espèces et quasi-espèces		2,1	14,6
Acquisitions d'immobilisations		(707,1)	(494,7)
Acquisitions d'actifs incorporels		(113,9)	(111,5)
Variation nette des placements temporaires		30,0	(29,8)
Produit de l'aliénation d'éléments d'actif		53,0	3,6
Autres		(0,4)	0,2
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement		(739,4)	(622,2)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Variation nette des emprunts bancaires		3,9	(10,5)
Émission de la dette à long terme, déduction faite des frais de financement		292,7	399,1
Variation nette des facilités de crédit renouvelable		(11,9)	(294,1)
Remboursement de la dette à long terme	5	(359,5)	(54,9)
Règlement de contrats de couverture	5	(32,4)	–
Dividendes		(12,9)	(12,9)
Dividendes versés aux actionnaires sans contrôle		(42,0)	(36,5)
Autres		–	(2,7)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement		(162,1)	(12,5)
Variation nette des espèces et quasi-espèces, soldes à reporter		(56,3) \$	290,6 \$

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009  
(en millions de dollars canadiens)

	Note	2010	2009
Variation nette des espèces et quasi-espèces, soldes reportés		(56,3) \$	290,6 \$
Incidence des écarts de taux de change sur les espèces et quasi-espèces libellées en devises		(1,0)	(0,6)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice		300,0	10,0
<b>Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice</b>		<b>242,7 \$</b>	<b>300,0 \$</b>
<b>Les espèces et quasi-espèces se composent comme suit</b>			
Espèces		122,1 \$	26,0 \$
Quasi-espèces		120,6	274,0
		<b>242,7 \$</b>	<b>300,0 \$</b>
<b>Information additionnelle sur les états consolidés des flux de trésorerie</b>			
Variations hors caisse des actifs et passifs d'exploitation (déduction faite de l'effet des acquisitions et dispositions d'entreprises) :			
Débiteurs		(72,5) \$	(31,7) \$
Stocks		(69,6)	16,4
Créditeurs et charges à payer		(24,0)	(44,7)
Rémunération à base d'actions		29,3	12,8
Revenus reportés		46,5	18,9
Autres		(19,2)	(20,0)
		<b>(109,5) \$</b>	<b>(48,3) \$</b>
<b>Activités d'investissement sans effet sur la trésorerie</b>			
Variation nette des acquisitions d'immobilisations et d'actifs incorporels financées par des créditeurs		(16,4) \$	(52,0) \$
Intérêts payés en espèces		306,0 \$	295,0 \$
Impôts payés en espèces (déduction faite des remboursements)		37,0	17,0

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## BILANS CONSOLIDÉS

31 décembre 2010 et 2009

(en millions de dollars canadiens)

	Note	2010	2009
<b>Actif</b>			
<b>Actif à court terme</b>			
Espèces et quasi-espèces		242,7 \$	300,0 \$
Espèces et quasi-espèces en fiducie	17	5,3	5,3
Placements temporaires		–	30,0
Débiteurs	10	588,5	519,8
Impôts sur le bénéfice		6,4	1,3
Stocks	11	245,2	176,1
Frais payés d'avance		38,0	29,1
Impôts futurs	8	44,3	49,8
		<b>1 170,4</b>	<b>1 111,4</b>
<b>Actif à long terme</b>			
Immobilisations	12	2 850,9	2 498,6
Actifs incorporels	13	1 081,3	1 052,7
Instruments financiers dérivés	24	28,7	49,0
Autres éléments d'actif	14	144,5	122,5
Impôts futurs	8	9,0	12,5
Écart d'acquisition	15	3 508,2	3 506,1
		<b>7 622,6</b>	<b>7 241,4</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>8 793,0 \$</b>	<b>8 352,8 \$</b>

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## BILANS CONSOLIDÉS (suite)

31 décembre 2010 et 2009  
(en millions de dollars canadiens)

	Note	2010	2009
<b>Passif et avoir des actionnaires</b>			
<b>Passif à court terme</b>			
Emprunts bancaires		5,7 \$	1,8 \$
Créditeurs et charges à payer		813,0	792,2
Revenus reportés		275,1	234,7
Impôts sur le bénéfice		33,6	16,3
Tranche à court terme de la dette à long terme	16	30,8	68,6
		<b>1 158,2</b>	<b>1 113,6</b>
<b>Passif à long terme</b>			
Dette à long terme	16	3 587,3	3 811,9
Instruments financiers dérivés	24	479,9	422,4
Autres éléments de passif	17	143,0	131,8
Impôts futurs	8	582,5	485,9
Part des actionnaires sans contrôle	18	1 430,3	1 216,8
		<b>6 223,0</b>	<b>6 068,8</b>
<b>Avoir des actionnaires</b>			
Capital-actions	19	346,6	346,6
Surplus d'apport	25	5,2	4,7
Bénéfices non répartis		1 047,3	830,1
Cumul des autres éléments du résultat étendu	21	12,7	(11,0)
		<b>1 411,8</b>	<b>1 170,4</b>
Engagements et éventualités	22		
Garanties	23		
Événements subséquents	27		
<b>Total du passif et de l'avoir des actionnaires</b>		<b>8 793,0 \$</b>	<b>8 352,8 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,



Pierre Karl Péladeau, président et chef de la direction



Jean La Couture, administrateur

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## INFORMATION SECTORIELLE

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009  
(en millions de dollars canadiens)

---

Quebecor inc. (« Quebecor » ou la « Société ») est une société de gestion détenant une participation de 54,7 % dans Quebecor Media inc. (« Quebecor Media »). Les filiales de Quebecor Media exercent leurs activités dans les secteurs suivants : Télécommunications, Médias d'information, Télédiffusion, Loisir et divertissement et Technologies et communications interactives. Le secteur Télécommunications offre des services de télédistribution, d'accès Internet, de solutions d'affaires, de téléphonie IP et mobile au Canada, et est actif dans le domaine de la location de films et de produits télévisuels grâce à son service de vidéo sur demande et de ses magasins de location et de distribution. Le secteur Médias d'information produit du contenu original au Canada pour toutes les plateformes de Quebecor Media. Ses activités englobent l'impression, la publication et la distribution de journaux quotidiens, d'hebdomadaires, d'annuaires et de circulaires commerciales au Canada, ainsi que l'exploitation de sites Internet comprenant des portails francophones et anglophones et des sites spécialisés au Canada. Le secteur Télédiffusion exploite des réseaux de télévision généraliste et des réseaux de télévision spécialisée, publie des magazines et distribue des films au Canada. Le secteur Loisir et divertissement regroupe les activités de publication et de distribution de livres, la vente au détail de CD, de livres, de DVD et de Blu-ray, d'instruments de musique et de magazines au Canada, la vente en ligne de musique téléchargeable, ainsi que la production et la distribution de disques au Canada. Le secteur Technologies et communications interactives offre des solutions de commerce électronique alliant la stratégie, l'intégration technologique, les solutions IP et la créativité sur Internet, et possède des bureaux au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie.

Ces secteurs sont gérés séparément puisqu'ils exigent des stratégies de mise en marché différentes. La Société évalue le rendement de chacun des secteurs en se fondant sur le bénéfice tiré des activités poursuivies avant amortissement, frais financiers, gain sur évaluation et conversion des instruments financiers, restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux, perte sur refinancement de dettes, dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels, impôts sur le bénéfice et part des actionnaires sans contrôle.

Les conventions comptables de chacun des secteurs sont les mêmes que celles utilisées aux fins des états financiers consolidés.

Les revenus de chaque secteur comprennent les revenus tirés des ventes à des tiers et des ventes intersectorielles. Les transactions entre les secteurs sont mesurées à la valeur d'échange entre les parties.

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## INFORMATION SECTORIELLE (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009  
(en millions de dollars canadiens)

### SECTEURS D'ACTIVITÉ

	Télécommu- nications	Médias d'infor- mation	Télé- diffusion	Loisir et divertis- sement	Techno- logies et communi- cations interac- tives	Siège social et inter- sectoriels	Total
							2010
Revenus	2 209,0 \$	1 034,8 \$	448,2 \$	302,5 \$	98,0 \$	(92,4) \$	4 000,1 \$
Bénéfice lié aux activités poursuivies avant i)	1 035,9	200,3	76,2	27,5	6,0	(16,9)	1 329,0
Amortissement	307,5	61,9	15,5	9,8	3,9	3,6	402,2
Acquisitions d'immobilisations	668,0	11,4	18,5	4,2	2,6	2,4	707,1
Acquisitions d'actifs incorporels	90,6	12,0	5,9	5,4	–	–	113,9
<b>Actif total</b>	<b>6 146,9</b>	<b>1 780,8</b>	<b>494,9</b>	<b>173,2</b>	<b>89,3</b>	<b>107,9</b>	<b>8 793,0</b>
							2009
Revenus	2 001,2 \$	1 054,9 \$	439,0 \$	307,8 \$	91,0 \$	(87,5) \$	3 806,4 \$
Bénéfice lié aux activités poursuivies avant i)	972,9	199,5	80,0	25,9	4,1	(5,7)	1 276,7
Amortissement	254,4	57,3	14,8	9,9	4,0	4,3	344,7
Acquisitions d'immobilisations	434,1	33,4	16,5	3,6	3,1	4,0	494,7
Acquisitions d'actifs incorporels	89,9	10,3	7,0	4,0	0,3	–	111,5
<b>Actif total</b>	<b>5 631,1</b>	<b>1 839,2</b>	<b>468,3</b>	<b>175,4</b>	<b>88,4</b>	<b>150,4</b>	<b>8 352,8</b>

- i) Amortissement, frais financiers, gain sur évaluation et conversion des instruments financiers, restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux, perte sur refinancement de dettes, dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels, impôts sur le bénéfice et part des actionnaires sans contrôle.

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

---

Quebecor est constituée en vertu des lois du Québec.

### 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

#### a) Mode de présentation

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR ») et comprennent les comptes de Quebecor et ses filiales. Tous les soldes et transactions intersociétés sont éliminés lors de la consolidation.

Certains chiffres correspondants fournis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

#### b) Conversion de devises

Les états financiers des établissements étrangers autonomes sont convertis selon le taux de change en vigueur à la date du bilan en ce qui a trait aux éléments d'actif et de passif, et selon les taux de change moyens au cours de l'exercice pour les produits et les charges. Les écarts découlant de cette conversion sont inscrits au cumul du résultat étendu et ne sont reclassés aux résultats qu'au moment de la réalisation d'une réduction de l'investissement dans ces établissements étrangers.

Les opérations conclues en devises sont converties selon la méthode temporelle. Les gains et pertes de change sur la conversion des instruments financiers sont inclus dans les frais financiers ou dans le gain ou la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, sauf lorsque la comptabilité de couverture est utilisée.

#### c) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés selon les PCGR du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Les éléments d'actif et de passif, les postes de revenus et de charges ainsi que la présentation d'éléments d'actif et de passif éventuels sont établis sur la base de ces estimations et hypothèses. Bien que ces estimations soient basées sur les meilleures connaissances de la direction du montant, d'un événement ou d'actions, les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les éléments suivants des états financiers requièrent davantage l'utilisation d'estimations et d'hypothèses de la part de la direction :

- constatation des revenus ;
- tests de dépréciation de l'écart d'acquisition, des actifs incorporels et des immobilisations ;
- répartition du prix d'acquisition d'entreprises ;
- juste valeur des instruments financiers ;
- éléments de passif et des coûts découlant des régimes de retraite et des avantages complémentaires à la retraite ;
- provision pour mauvaises créances, provision pour désuétude, provision pour retour sur ventes ;
- valeur de réalisation nette des stocks ;
- provisions telles que les éventualités et la restructuration des activités d'exploitation ;
- valeur résiduelle et durée de vie utile des actifs amortissables ;
- impôts futurs ;
- aide gouvernementale et crédits d'impôt ;
- rémunération à base d'actions.

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

---

### 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### d) Dépréciation d'actifs à long terme

La Société révisé les valeurs comptables de ses actifs à long terme avec durée de vie limitée lorsqu'un événement ou un changement de situation indique que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Un test de dépréciation est effectué lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs détenu pour utilisation est supérieure à la somme des flux de trésorerie non actualisés qui devraient provenir de son utilisation ou de sa cession éventuelle. L'évaluation de la dépréciation est fondée sur le montant par lequel la valeur comptable d'un groupe d'actifs excède sa juste valeur. La juste valeur est établie en utilisant le prix en vigueur sur le marché, si disponible, ou en fonction de techniques d'évaluation acceptée telle que la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

#### e) Constatation des revenus

La Société constate ses revenus d'exploitation lorsque les critères suivants sont respectés :

- il y a des preuves convaincantes de l'existence d'un accord ;
- la livraison a été effectuée ou les services ont été rendus ;
- le prix que l'acheteur doit payer au vendeur est déterminé ou déterminable ; et
- le recouvrement de la vente est raisonnablement assuré.

Au moment de la facturation, la portion du revenu non réalisé est portée au poste « Revenus reportés ».

Les conventions de constatation des revenus des principaux secteurs de la Société sont les suivantes :

##### Télécommunications

Le secteur Télécommunications fournit des services en vertu d'accords à prestations multiples comportant deux unités de comptabilisation distinctes : une unité pour les services aux abonnés (câblodistribution, Internet, téléphonie IP ou mobile, y compris les frais de branchement) et une autre unité pour la vente d'équipements aux abonnés. Les composantes des accords de prestations multiples sont comptabilisées de manière distincte pour autant que les éléments fournis aient une valeur intrinsèque pour les clients et que la juste valeur de tout élément non fourni puisse être déterminée de manière objective et fiable.

Les revenus des frais de branchement au câble sont reportés et constatés aux résultats sur la durée moyenne estimée de la période au cours de laquelle il est prévu que les abonnés demeureront connectés au réseau. Les coûts directs et différentiels liés aux frais de branchement à la câblodistribution d'un montant n'excédant pas les revenus sont reportés et constatés comme charges d'exploitation sur la même période. Les coûts excédant les revenus correspondants sont constatés immédiatement aux résultats. Les revenus d'exploitation tirés de la câblodistribution et de services connexes, tels que l'accès Internet, la téléphonie IP et mobile, sont constatés lorsque les services sont rendus. Les revenus provenant de la vente d'équipements aux abonnés et leur coût sont constatés aux résultats au moment de la livraison et, dans le cas des appareils mobiles, les revenus provenant de la vente d'équipements sont constatés aux résultats lorsque l'appareil est livré et branché. Les revenus tirés de la location de DVD et de Blu-ray sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les offres promotionnelles liées aux services aux abonnés sont comptabilisées en réduction des revenus des services visés sur la durée du contrat de service au cours de laquelle les services sont rendus. Les offres promotionnelles liées aux équipements, y compris les appareils mobiles, sont comptabilisées en réduction des ventes d'équipements afférentes lorsque l'équipement est livré. Les revenus d'exploitation liés aux contrats de service sont constatés linéairement sur la durée des contrats spécifiques, qui représente la période au cours de laquelle les services sont rendus.

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

---

### 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### e) Constatation des revenus (suite)

##### Médias d'information

Les revenus du secteur Médias d'information provenant du tirage sont constatés au moment de la livraison des publications, déduction faite d'une provision pour retours estimés sur la base du taux historique des retours du secteur. Les revenus provenant de la vente de publicité sont aussi constatés au moment de la livraison de la publication. Les revenus publicitaires sur les sites Internet sont constatés lorsque la publicité est diffusée sur les sites. Les revenus tirés de la distribution de publications et de produits sont constatés au moment de la livraison, déduction faite d'une provision pour retours estimés.

##### Télédiffusion

Les revenus tirés de la vente de temps d'antenne publicitaire du secteur Télédiffusion sont constatés lors de la diffusion de la publicité. Les revenus provenant d'abonnement de clients à des chaînes spécialisées sont constatés sur une base mensuelle, lorsque le service est rendu. Les revenus provenant du tirage des activités d'édition sont constatés au moment de la livraison de la publication, déduction faite d'une provision pour retours estimés sur la base du taux historique des retours du secteur. Les revenus tirés de la vente publicitaire liés aux activités de publication sont aussi constatés au moment de la livraison de la publication. Les revenus publicitaires sur les sites Internet sont constatés lorsque la publicité est diffusée sur les sites.

Les revenus tirés de la vente de droits de diffusion de films et de produits télévisuels sont constatés sur la période de diffusion ou la période au cours de laquelle les films sont présentés au cinéma, lorsque l'exploitation, la diffusion ou la vente peut commencer et lorsque la période de droits a débuté.

Les revenus tirés de la sortie en salle de films sont constatés durant la période de la présentation en salle selon un pourcentage des recettes des salles de cinéma. Les revenus tirés de la vente de DVD sont constatés au moment de leur livraison, moins une provision pour retours estimés ou sur la base d'un pourcentage des revenus du détaillant.

##### Loisir et divertissement

Les revenus tirés des magasins de détail, des activités d'édition et de distribution de livres sont constatés au moment de la livraison des produits, déduction faite des provisions pour retours estimés sur la base du taux historique des retours du secteur.

#### f) Contrats-échanges

Dans le cours normal de leurs activités, les secteurs Médias d'information et Télédiffusion offrent de la publicité en échange de biens et de services. Les revenus ainsi gagnés et les dépenses engagées sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des biens et des services obtenus.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, la Société a constaté un montant de 15,7 M\$ au titre de contrats-échanges (19,8 M\$ en 2009).

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

### 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### g) Instruments financiers

##### Classement, comptabilisation et évaluation

Les instruments financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente, détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances ou autres passifs financiers. L'évaluation des instruments financiers lors des périodes subséquentes dépend de leur classification. La Société a classé ses instruments financiers (exception faite de ses instruments financiers dérivés) comme suit :

Détenus à des fins de transaction	Prêts et créances	Disponibles à la vente	Autres passifs financiers
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Espèces et quasi-espèces</li> <li>• Espèces et quasi-espèces en fiducie</li> <li>• Placements temporaires</li> <li>• Placement de portefeuille dans AbitibiBowater</li> <li>• Emprunts bancaires</li> <li>• Débentures échangeables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Débiteurs</li> <li>• Prêts et autres créances à long terme inclus dans « Autres éléments d'actif »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autres placements de portefeuille inclus dans « Autres éléments d'actifs »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créiteurs et charges à payer</li> <li>• Dette à long terme</li> <li>• Autres passifs financiers à long terme inclus dans « Autres éléments de passifs »</li> </ul>

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées aux résultats dans les gains ou pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers. Les placements de portefeuille disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur ou au coût dans le cas de placements en actions qui n'ont pas de prix cotés sur un marché actif, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées au résultat étendu, le cas échéant. Les actifs financiers classés comme prêts et créances, et les passifs financiers classés comme autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement en utilisant la méthode d'amortissement du taux d'intérêt effectif.

Les frais de financement liés à du financement à long terme sont capitalisés en réduction de la dette à long terme et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

##### Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Société utilise divers instruments financiers dérivés pour gérer son risque lié aux variations des taux de change et d'intérêt. La Société ne détient pas et n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Selon la comptabilité de couverture, la Société documente toutes les relations de couverture entre les instruments de couverture et les éléments couverts ainsi que la stratégie qui sous-tendent l'utilisation des divers instruments de couverture et l'objectif de gestion du risque. De plus, la Société désigne ses instruments financiers dérivés comme couvertures de juste valeur ou couvertures de flux de trésorerie. Elle évalue l'efficacité des instruments financiers dérivés au moment de la mise en place de la relation de couverture et de façon continue par la suite.

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

---

### 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### g) Instruments financiers (suite)

##### Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (suite)

La Société a recours aux divers instruments financiers dérivés suivants :

- La Société utilise des contrats de change à terme pour couvrir le risque de change lié à i) des achats de stocks et d'équipements qu'elle prévoit faire en devises, et à ii) des remboursements de capital sur la dette à long terme en devises. Ces contrats de change sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie.
- La Société conclut des swaps sur devises et taux d'intérêt pour couvrir i) le risque de change lié aux paiements d'intérêt et de capital de ses dettes libellées en devises et (ou) ii) le risque de variation de la juste valeur sur certaines dettes découlant de la variation des taux d'intérêt. Les swaps sur devises et taux d'intérêt en vertu desquels la totalité des versements d'intérêt et de capital sur des dettes libellés en dollars U.S. a été fixée en dollars CAD sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie. Les swaps sur devises et taux d'intérêt de la Société en vertu desquels la totalité des versements d'intérêt et de capital sur des dettes libellés en dollars U.S. a été fixée en dollars CAD tout en convertissant le taux d'intérêt d'un taux fixe à un taux variable ou en convertissant un index de taux variables vers un autre index de taux variables, sont désignés comme couvertures de la juste valeur.
- La Société conclut des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque d'écart sur certaines dettes découlant de la variation des taux d'intérêt. Ces contrats de swaps exigent l'échange périodique de paiements d'intérêts sans échange du montant nominal de référence sur lequel les paiements sont calculés. Ces swaps de taux d'intérêt sont désignés comme couvertures de la juste valeur lorsqu'ils convertissent le taux d'intérêt d'un taux fixe à un taux variable ou comme couvertures des flux de trésorerie lorsqu'ils convertissent le taux d'intérêt d'un taux variable à un taux fixe.

Conformément à la comptabilité de couverture, la Société applique les conventions comptables suivantes :

- Pour les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de la juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé de couverture inscrites aux résultats sont compensées en bonne partie par les variations de la juste valeur de l'élément couvert dans la mesure où la relation de couverture est efficace. Lorsque la couverture de la juste valeur cesse, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements cumulatifs à la juste valeur de la valeur comptable de l'élément couvert sont amortis aux résultats sur la durée de vie restante de la relation de couverture initiale.
- Pour les instruments financiers dérivés classés comme couvertures de flux de trésorerie, la tranche efficace de la relation de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu et la tranche inefficace est comptabilisée aux résultats. La tranche efficace de la relation de couverture reportée dans le cumul des autres éléments du résultat étendu est comptabilisée aux résultats au cours de la même période durant laquelle l'élément couvert influe sur les résultats. Lorsqu'une couverture de flux de trésorerie cesse, les montants comptabilisés précédemment dans le cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans les résultats au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur les résultats.

Les variations de la juste valeur liées à ces instruments financiers dérivés qui sont comptabilisées aux résultats sont présentées dans les gains ou pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers. Les frais d'intérêts sur la dette à long terme couverte sont inscrits aux taux d'intérêt et de change de la couverture.

Les instruments financiers dérivés inefficaces ou non désignés à titre de couvertures, y compris les dérivés incorporés dans des instruments financiers ou d'autres contrats non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes, sont présentés sur une base de juste valeur dans les bilans consolidés. Les variations de la juste valeur liées à ces instruments sont comptabilisées aux résultats et sont présentés dans les gains ou les pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers.

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

---

### 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### h) Espèces et quasi-espèces et placements temporaires

Les espèces et quasi-espèces comprennent des placements hautement liquides, achetés trois mois ou moins avant leur échéance, et sont comptabilisés à la juste valeur. Au 31 décembre 2010, ces placements hautement liquides étaient constitués en des acceptations bancaires et des dépôts à terme.

Au 31 décembre 2009, les placements temporaires étaient constitués d'effets du marché monétaire de qualité supérieure. Ces placements temporaires, classés comme détenus à des fins de transaction, sont comptabilisés à leur juste valeur.

#### i) Crédits d'impôt et aide gouvernementale

La Société peut tirer profit de plusieurs programmes gouvernementaux élaborés pour soutenir la production et la distribution de produits télévisuels et de films, ainsi que les produits musicaux, et l'édition de magazines et de livres au Canada. De plus, la Société reçoit des crédits d'impôt liés principalement à des activités de recherche et développement, des activités d'édition et des activités numériques. L'aide gouvernementale est comptabilisée à titre de revenus ou de réduction des frais connexes, qu'ils soient capitalisés et amortis ou passés à la dépense, au cours de l'exercice où les dépenses sont engagées et lorsque la direction juge qu'elle a l'assurance raisonnable que les conditions de l'aide gouvernementale sont satisfaites.

#### j) Stocks

Les stocks sont évalués au coût, déterminé selon la méthode de l'épuisement successif ou la méthode du coût moyen et à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. La valeur de réalisation nette représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Le montant de la dépréciation des stocks peut être renversé lorsque les circonstances ayant entraînés cette charge de dépréciation dans le passé n'existent plus. Les travaux en cours sont évalués en proportion de la valeur facturable des travaux complétés.

En particulier, les stocks du secteur Télédiffusion, qui sont composés principalement d'émissions, de droits de diffusion et de distribution, sont comptabilisés comme suit :

##### i) Émissions réalisées et productions en cours de réalisation

Les émissions réalisées et les productions en cours de réalisation ayant trait aux activités de diffusion sont comptabilisées au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût comprend les charges directes de biens et de services ainsi que la part de la main-d'œuvre et des frais généraux liées à chaque production. Le coût de chaque émission est imputé aux charges d'exploitation au moment de la diffusion.

##### ii) Droits de diffusion

Les droits de diffusion, pour l'essentiel, correspondent aux droits contractuels permettant une diffusion limitée ou illimitée de produits télévisuels ou de films. Le secteur Télédiffusion constate un stock au titre des droits de diffusion acquis et un passif au titre de l'obligation découlant des contrats d'acquisition de droits de diffusion lorsque la période de diffusion débute et que les conditions suivantes sont respectées : a) le coût de chaque émission, film ou série est connu ou peut être déterminé de façon raisonnable ; b) les émissions, films ou séries ont été acceptés conformément aux conditions du contrat d'acquisition de droits de diffusion ; c) les émissions, films ou séries sont disponibles pour leur première présentation ou télédiffusion.

Les montants payés pour des droits de diffusion, avant que toutes les conditions ci-dessus ne soient respectées, sont comptabilisés comme droits de diffusion payés d'avance.

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

---

### 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### j) Stocks (suite)

##### ii) Droits de diffusion (suite)

Les droits de diffusion sont classés à court ou à long terme, selon l'estimation de la période de diffusion établie par la direction. Ces droits sont imputés aux charges d'exploitation lors de la diffusion des produits télévisuels et des films sur la durée du contrat, en utilisant une méthode basée sur les revenus futurs et en fonction du nombre estimé de présentations à l'écran. Les droits de diffusion à payer sont répartis entre les éléments de passif à court ou à long terme, selon les modalités de paiement prévues aux contrats d'acquisition de la licence.

##### iii) Droits de distribution

Les droits de distribution comprennent les coûts d'acquisition des droits de distribution des produits télévisuels et des films et autres coûts d'exploitation qui procurent des avantages économiques futurs. Le secteur Télédiffusion constate un stock au titre des droits de distribution et un passif au titre de l'obligation découlant des contrats d'acquisition de droits de distribution lorsque a) le coût du droit de distribution est connu ou peut être déterminé de façon raisonnable ; b) le produit télévisuel ou le film a été accepté selon les termes prévus au contrat d'acquisition de droits de distribution ; c) le produit télévisuel ou le film est disponible pour distribution.

Les montants payés pour les droits de distribution, avant que toutes les conditions ci-dessus ne soient respectées, sont comptabilisés comme droits de distribution payés d'avance. Les droits de distribution sont imputés aux charges d'exploitation selon la méthode prévisionnelle par film qui prévoit que chaque droit soit amorti dans la proportion de ses revenus réalisés par rapport au total de ses revenus anticipés.

Les estimations des revenus, utilisées pour déterminer la valeur de réalisation nette des inventaires liés à la distribution ou la diffusion de produits télévisuels et de films, sont revues périodiquement par la direction du secteur Télédiffusion et sont révisées au besoin. La valeur comptable des émissions réalisées et des productions en cours de réalisation, des droits de diffusion et des droits de distribution est réduite à la valeur de réalisation nette d'après cette évaluation, s'il y a lieu.

#### k) Impôts sur le bénéfice

La Société utilise la méthode axée sur le bilan pour la comptabilisation des impôts sur le bénéfice. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif d'impôts futurs sont constatés selon leur incidence fiscale future estimative résultant des écarts entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif existants et de leur valeur fiscale respective. Les éléments d'actif et de passif d'impôts futurs sont mesurés par application des taux d'imposition qui seront en vigueur ou pratiquement en vigueur durant l'exercice au cours duquel il est prévu que les écarts temporaires seront réalisés ou réglés. L'incidence de tout changement des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur sur les éléments d'actif et de passif d'impôts futurs est incluse dans les résultats de la période au cours de laquelle les modifications de taux se produisent. Une provision pour moins-value est constituée, s'il y a lieu, afin de réduire les éléments d'actif d'impôts futurs à un montant qui est jugé plus probable qu'improbable d'être réalisé.

Dans le cours normal des activités de la Société, un certain nombre de positions fiscales sont incertaines dues à la complexité des transactions et au fait que les interprétations fiscales et la législation y afférentes sont en continuel changement. Lorsqu'une position fiscale est incertaine, la Société reconnaît un avantage fiscal ou réduit un passif fiscal uniquement lorsqu'il est probable que cet avantage fiscal sera réalisé dans le futur ou que ce passif fiscal n'est plus probable.

#### l) Placements à long terme

Les placements dans les sociétés satellites sont comptabilisés à la valeur de consolidation. Les valeurs comptables des placements sont réduites à leurs valeurs marchandes estimatives lorsqu'un placement subit une moins-value durable.

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

### 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### m) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût. Le prix coûtant représente les coûts d'acquisition, déduction faite des subventions gouvernementales et des crédits d'impôt sur le bénéfice s'y rapportant, ou les coûts de construction, y compris les frais de préparation, d'installation et d'essai ainsi que les intérêts liés à leur financement, jusqu'à la phase de production commerciale. Les coûts relatifs aux programmes de construction des réseaux par câble et mobile comprennent le matériel, la main-d'œuvre directe et les coûts indirects spécifiques. Les projets en cours peuvent aussi être constitués de paiements anticipés sur des équipements en voie de construction effectués à des fournisseurs. Les coûts d'acquisition, d'amélioration et de renouvellement sont capitalisés, tandis que les charges d'entretien et de réparation sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie estimatives suivantes :

Éléments d'actif	Durée de vie estimative
Bâtiments	25 à 40 ans
Matériel et outillage	3 à 20 ans
Réseaux d'alimentation, de distribution et de télécommunications	3 à 20 ans

Les améliorations locatives sont amorties sur le moindre de la durée du bail ou de la vie économique.

La Société ne comptabilise pas d'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations pour ses réseaux de distribution par câble. La Société anticipe renouveler toutes ses ententes auprès des entreprises de services publics afin d'accéder à leurs structures dans le futur et, par conséquent, la date de mise hors service relative à ces actifs est indéterminable. Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations liées au réseau mobile évolué est toutefois comptabilisée pour la location de sites.

#### n) Écart d'acquisition et autres actifs incorporels

L'écart d'acquisition et les actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie ne sont pas amortis.

L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Le test de dépréciation comprend deux étapes. Lors de la première étape, la valeur comptable de l'unité d'exploitation est comparée avec sa juste valeur. Lorsque la juste valeur de l'unité d'exploitation excède sa valeur comptable, tout écart d'acquisition rattaché à une unité d'exploitation est considéré comme n'ayant pas subi de perte de valeur et il n'est pas nécessaire de procéder à la deuxième étape du test de dépréciation. La deuxième étape est effectuée lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur, auquel cas la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition rattaché à l'unité d'exploitation est comparée avec sa valeur comptable afin d'évaluer le montant de la perte de valeur, le cas échéant. Lorsque la valeur comptable de l'écart d'acquisition rattaché à l'unité d'exploitation excède la juste valeur implicite de cet écart d'acquisition, une perte de valeur est constatée pour un montant égal à l'excédent.

Les actifs incorporels acquis qui ont une durée de vie utile indéfinie, tels que les licences de télédiffusion et les marques de commerce de publication, sont également soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la valeur comptable des actifs incorporels avec leur juste valeur, et une perte de valeur est constatée dans les états consolidés des résultats pour un montant égal à l'excédent, le cas échéant.

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

### 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### n) Écart d'acquisition et autres actifs incorporels (suite)

Les actifs incorporels ayant une durée de vie définie sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Éléments d'actif	Durée de vie estimative
Licences de spectre pour services mobiles évolués <sup>1</sup>	10 ans
Logiciels	3 à 7 ans
Relations clients	3 à 10 ans
Ententes de non-concurrence et autres	3 à 5 ans

<sup>1</sup> La durée de vie utile représente le terme initial des licences octroyées par Industrie Canada.

Le coût des licences de spectre pour les services mobiles évolués comprend les coûts d'acquisition et les intérêts liés à leur financement durant la période de développement du réseau mobile jusqu'à ce que le réseau soit prêt pour le service commercial.

Les actifs incorporels générés en interne sont essentiellement composés de coûts internes relatifs au développement de logiciels pouvant être utilisés en interne ou pour fournir des services aux clients. Ces coûts sont capitalisés lorsque la phase de développement de l'application du logiciel commence et les coûts engagés avant cette phase sont comptabilisés en charges.

#### o) Rémunération à base d'actions

Les attributions à base d'actions à des employés qui prévoient le règlement en espèces ou autres actifs, au gré de l'employé, sont classées comme un passif et le coût de rémunération est constaté sur le délai d'acquisition des droits à chaque exercice dans les frais d'exploitation. Les variations de la valeur intrinsèque des attributions à base d'actions entre la date d'attribution et la date d'évaluation entraînent un changement de l'obligation et du coût de rémunération.

#### p) Régimes de retraite et avantages complémentaires à la retraite

La Société offre des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes de retraite à prestations déterminées à certains de ses employés.

##### i) Régimes de retraite à cotisations déterminées

En vertu de ses régimes de retraite à cotisations déterminées, la Société verse des cotisations fixes aux régimes de retraite des employés participants et n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des montants supplémentaires. Les obligations pour les contributions aux régimes de retraite à cotisations déterminées sont constatées à titre d'avantages sociaux dans les états consolidés des résultats lorsque les contributions deviennent exigibles.

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

---

### 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### p) Régimes de retraite et avantages complémentaires à la retraite (suite)

##### ii) Régimes de retraite à prestations déterminées et avantages complémentaires à la retraite

Les coûts des régimes de retraite à prestations déterminées sont calculés selon des méthodes actuarielles et la capitalisation des régimes est effectuée au moyen de cotisations qui sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services qui comprend la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des employés et d'autres facteurs actuariels. Les coûts des régimes de retraite à prestations déterminées constatés dans les états consolidés des résultats comprennent les éléments suivants :

- Le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus par les employés au cours de l'exercice.
- L'amortissement de l'actif transitoire net initial, du coût des prestations au titre des services passés (à l'exception de certains régimes de retraite pour lesquels les coûts des prestations au titre des services passés sont constatés immédiatement aux résultats dès qu'ils sont engagés) et des modifications actuarielles, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne prévue de service du groupe d'employés actifs qui adhèrent aux régimes.
- Les frais d'intérêts au titre des régimes de retraite, le rendement prévu de l'actif des régimes et l'amortissement des gains et des pertes actuariels nets cumulatifs non constatés, en excédant de 10,0 % du plus élevé de l'obligation au titre des prestations et de la juste valeur de l'actif des régimes, sur la durée résiduelle moyenne prévue de 13 ans de service du groupe d'employés actifs qui participent aux régimes.

Lorsqu'un événement engendre à la fois une compression de régime et un règlement, la compression est comptabilisée avant le règlement.

Les gains actuariels ou pertes actuarielles résultent de l'écart entre le rendement réel des actifs du régime au cours d'une période et le rendement prévu pendant cette période, ou des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées.

La Société utilise la juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice pour évaluer les actifs du régime aux fins du calcul du rendement prévu sur l'actif du régime.

La Société offre aussi à certains de ses employés à la retraite une protection d'assurance vie, d'assurance maladie et d'assurance dentaire. Le coût des avantages complémentaires à la retraite est calculé en utilisant une méthode comptable similaire à celle des régimes de retraite à prestations déterminées. Les charges afférentes sont réglées par la Société à mesure qu'elles deviennent exigibles.

#### q) Tarifs assujettis à la réglementation du CRTC

Les activités du secteur Télécommunications sont assujetties à de la réglementation sur les tarifs de certains de ses services établie en fonction de régions géographiques, principalement par la *Loi sur les télécommunications* (Canada) et la *Loi sur la radiodiffusion* (Canada), lesquelles sont gérées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC »). Par conséquent, les revenus d'exploitation du secteur Télécommunications pourraient être affectés par des modifications à la réglementation ou par des décisions prises par les autorités réglementaires. La Société ne choisit pas des conventions comptables qui diffèrent des PCGR du Canada, bien qu'elle soit assujettie à cette réglementation.

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

### 2. FRAIS FINANCIERS

	2010		2009	
Intérêts sur la dette à long terme et sur les débiteures échangeables	305,5	\$	292,4	\$
Amortissement des frais de financement et de l'escompte sur la dette à long terme	12,5		10,2	
Perte (gain) sur conversion des éléments monétaires à court terme libellés en devises	3,2		(4,7)	
Autres	1,4		1,2	
	322,6		299,1	
Intérêts capitalisés au prix coûtant des :				
Immobilisations	(9,7)		(6,7)	
Actifs incorporels	(25,6)		(33,4)	
	(35,3)		(40,1)	
	287,3	\$	259,0	\$

### 3. GAIN SUR ÉVALUATION ET CONVERSION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	2010		2009	
Gain sur les dérivés incorporés et les instruments financiers dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture n'est pas utilisée	(41,3)	\$	(13,9)	\$
Gain sur conversion des instruments financiers libellés en devises pour lesquels la comptabilité de couverture n'est pas utilisée	(6,9)		(24,6)	
Perte (gain) sur la portion inefficace des relations de couverture de la juste valeur	2,1		(23,0)	
Perte sur évaluation d'un placement de portefeuille	–		1,8	
	(46,1)	\$	(59,7)	\$

### 4. RESTRUCTURATION DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION, DÉPRÉCIATION D'ACTIFS ET AUTRES ÉLÉMENTS SPÉCIAUX

	2010		2009	
Restructuration des activités d'exploitation	44,7	\$	28,3	\$
Dépréciation d'actifs	11,9		0,4	
Autres éléments spéciaux	(6,3)		0,9	
	50,3	\$	29,6	\$

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

### 4. RESTRUCTURATION DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION, DÉPRÉCIATION D'ACTIFS ET AUTRES ÉLÉMENTS SPÉCIAUX (suite)

#### a) Télécommunications

Au cours du troisième trimestre 2010, Vidéotron ltée (« Vidéotron ») a lancé son nouveau réseau mobile évolué. Par suite de ce lancement, Vidéotron a enregistré, en 2010, une charge de 10,0 M\$, payable en mars 2011, pour la résiliation de son accord d'exploitant de réseau mobile virtuel (« ERMV »), ainsi qu'une charge de 13,9 M\$ pour la migration à son nouveau réseau de ses abonnés actuels du réseau ERMV. Vidéotron prévoit engager des frais de migration tant que le processus de conversion ne sera pas achevé.

D'autres charges de restructuration d'un montant de 0,6 M\$ (0,3 M\$ en 2009), une charge de dépréciation d'actifs de 0,2 M\$ (0,2 M\$ en 2009) et un gain de 3,3 M\$ (perte de 0,8 M\$ en 2009), principalement lié à la vente d'actifs, ont également été enregistrés en 2010.

#### b) Médias d'information

La Société a instauré diverses mesures de restructuration pour réduire les charges d'exploitation du secteur Médias d'information. À la suite de ces mesures, le secteur Médias d'information a enregistré une charge de restructuration de 17,8 M\$ en 2010 (26,3 M\$ en 2009) qui est principalement liée à l'abolition de postes dans plusieurs publications.

*Continuité de la charge pour restructuration payable*

	2010		2009	
Solde au début de l'exercice	32,0	\$	29,7	\$
Mesures de réduction d'effectifs	17,8		26,3	
Paiements	(14,4)		(24,0)	
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>35,4</b>	<b>\$</b>	<b>32,0</b>	<b>\$</b>

De plus, dans le cadre des mesures de restructuration, certains actifs ont été vendus au cours du deuxième trimestre 2010, résultant en un gain net de 2,5 M\$ (aucun en 2009), et une charge de dépréciation de 3,5 M\$, liée à certains actifs, a été enregistrée en 2010 (0,4 M\$ en 2009).

#### c) Télédiffusion

Au cours du deuxième trimestre 2010, la Société a annoncé la création de The Sun TV News Channel « Sun News », un nouveau partenariat dans lequel Groupe TVA inc. (« Groupe TVA ») détiendra une participation de 51 % et Corporation Sun Media une participation de 49 %. Ce nouveau partenariat lancera, au premier semestre 2011, une chaîne spécialisée d'information et d'opinion de langue anglaise. En outre, la Société a décidé de mettre fin aux activités de la chaîne de télévision généraliste Sun TV dès la mise en ondes du nouveau service spécialisé. Par suite de ce repositionnement, le secteur Télédiffusion a enregistré une charge de dépréciation d'actifs de 8,2 M\$ sur certains équipements et droits de diffusion.

Une charge de restructuration de 1,4 M\$ (un renversement de 0,8 M\$ en 2009) principalement liée à l'abolition de postes et un gain sur la disposition d'actifs de 0,5 M\$ (aucun en 2009) ont été enregistrés en 2010.

#### d) Autres secteurs

En 2010, les autres secteurs ont comptabilisé une charge pour restructuration et autres éléments spéciaux de 1,0 M\$ (2,4 M\$ en 2009).

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

---

### 5. PERTE SUR REFINANCEMENT DE DETTES

Le 14 janvier 2010, Quebecor Media a prépayé des sommes tirées en vertu de son prêt à terme « B » (note 16 iv)) pour un montant total de 170,0 M\$US et a réglé une partie correspondante de ses contrats de couverture pour un montant de 30,9 M\$ représentant une contrepartie en espèces totale de 206,7 M\$. Cette transaction a entraîné une perte totale de 10,4 M\$ (exclusion faite des impôts sur le bénéfice et de la part des actionnaires sans contrôle), y compris la perte de 6,5 M\$ enregistrée auparavant dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

En mai 2010, Osprey Media Publishing Inc. (« Osprey Media ») a remboursé le solde de sa facilité de crédit à terme et a réglé les contrats de couverture correspondants pour une contrepartie totale en espèces de 116,3 M\$. Cette transaction a entraîné le reclassement aux résultats d'une perte de 1,9 M\$ (exclusion faite des impôts sur le bénéfice et de la part des actionnaires sans contrôle) qui était enregistrée auparavant dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. Le 30 juin 2010, les facilités de crédit d'Osprey Media ont été annulées.

### 6. DÉPRÉCIATION DE L'ÉCART D'ACQUISITION ET D'ACTIFS INCORPORELS

Au cours du quatrième trimestre 2008, le contexte économique difficile qui existait à ce moment a entraîné l'exécution d'un test de dépréciation de l'écart d'acquisition dans les secteurs Médias d'information, Loisir et divertissement et Technologies et communications interactives. Par suite de ce test, la Société a conclu que l'écart d'acquisition de ces secteurs avait subi une perte de valeur et a réalisé un test de dépréciation initial. Au cours du deuxième trimestre 2009, la Société a complété le test de dépréciation de l'écart d'acquisition, et une charge additionnelle de 5,6 M\$ a été enregistrée à titre d'ajustement à la dépréciation initiale enregistrée en 2008. La charge additionnelle a été répartie comme suit : 1,7 M\$ dans le secteur Médias d'information, 1,2 M\$ dans le secteur Loisir et divertissement et 2,7 M\$ dans le secteur Technologies et communications interactives.

De plus, au cours du deuxième trimestre 2009, la Société a enregistré une charge de dépréciation de 8,0 M\$ au titre des marques de commerce de ses publications par suite de l'achèvement de son test de dépréciation annuel de 2009.

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

### 7. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009, la Société a procédé à des acquisitions ou a augmenté sa participation au sein de certaines entreprises qu'elle a comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Les résultats d'exploitation de ces entreprises ont été inclus aux états financiers consolidés de la Société à compter de leur date d'acquisition respective.

#### 2010

- La Société a augmenté sa participation dans le réseau de distribution du secteur Media d'information pour une contrepartie en espèces de 2,1 M\$, résultant en un écart d'acquisition d'un montant équivalent. De plus, la Société a enregistré une contrepartie conditionnelle payable de 1,0 M\$ au 31 décembre 2010.

#### 2009

- Quebecor Media a augmenté sa participation dans Groupe TVA, secteur Télédiffusion, de 50,90 % à 51,44 % lorsque Groupe TVA a racheté 253 300 actions classe B pour une contrepartie totale en espèces de 2,6 M\$, résultant en un écart d'acquisition de 0,2 M\$.
- Quebecor Media a effectué des paiements conditionnels supplémentaires de 2,0 M\$ résultant en un écart d'acquisition d'un montant équivalent.

### 8. IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE

Les impôts sur le bénéfice des activités poursuivies se présentent comme suit :

	2010		2009	
Exigibles	56,4	\$	29,7	\$
Futurs	100,0		123,5	
	<b>156,4</b>	<b>\$</b>	<b>153,2</b>	<b>\$</b>

Le tableau suivant fait le rapprochement entre les impôts sur le bénéfice selon le taux d'imposition réglementaire national de 29,9 % en 2010 (30,9 % en 2009) et les impôts sur le bénéfice à l'état consolidé des résultats :

	2010		2009	
Impôts sur le bénéfice au taux d'imposition réglementaire national	186,3	\$	213,1	\$
Augmentation (diminution) découlant de ce qui suit :				
Incidence des écarts de taux d'imposition provinciaux	(1,0)		(0,4)	
Incidence fiscale de charges non déductibles, de revenus non imposables et des écarts entre les taux d'imposition courants et futurs	(7,9)		(23,7)	
Variation de la provision pour moins-value	(8,3)		(21,4)	
Variation des soldes d'impôts futurs liée à un changement des taux d'imposition pratiquement en vigueur	-		(15,2)	
Dépréciation de l'écart d'acquisition	-		1,7	
Autres	(12,7)		(0,9)	
<b>Impôts sur le bénéfice</b>	<b>156,4</b>	<b>\$</b>	<b>153,2</b>	<b>\$</b>

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

### 8. IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE (suite)

L'incidence fiscale des principaux éléments constituant le montant du passif net d'impôts futurs de la Société est la suivante :

	2010		2009	
Pertes reportables	184,3	\$	166,1	\$
Créditeurs, charges à payer et revenus reportés	28,3		21,3	
Placements à long terme	-		13,0	
Immobilisations	(347,7)		(293,4)	
Écart d'acquisition, actifs incorporels et autres actifs	(139,2)		(107,5)	
Dette à long terme, instruments financiers dérivés et débentures échangeables	(157,7)		(143,1)	
Autres	1,6		13,7	
	<b>(430,4)</b>		(329,9)	
Provision pour moins-value	(98,8)		(93,7)	
<b>Passif net d'impôts futurs</b>	<b>(529,2)</b>	<b>\$</b>	<b>(423,6)</b>	<b>\$</b>

Les actifs et passifs d'impôts futurs à court et à long terme se répartissent comme suit :

	2010		2009	
Actif d'impôts futurs :				
Court terme	44,3	\$	49,8	\$
Long terme	9,0		12,5	
	<b>53,3</b>		62,3	
Passif d'impôts futurs :				
Long terme	(582,5)		(485,9)	
<b>Passif net d'impôts futurs</b>	<b>(529,2)</b>	<b>\$</b>	<b>(423,6)</b>	<b>\$</b>

Au 31 décembre 2010, la Société disposait, aux fins des impôts sur le bénéfice, de reports de pertes opérationnelles pour un montant de 79,6 M\$ dont elle peut se servir pour réduire ses bénéfices imposables futurs, y compris 55,9 M\$ qui viennent à échéance de 2026 à 2030 et 23,7 M\$ sans échéance. La Société disposait aussi de pertes en capital de 1 180,9 M\$ sans échéance qui doivent servir à réduire uniquement les gains en capital futurs.

La Société n'a constaté aucun passif d'impôts futurs au titre des bénéfices non répartis de ses filiales au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs étant donné qu'elle ne prévoit pas se départir ou rapatrier des fonds de ses placements, auquel cas ces bénéfices non répartis pourraient devenir imposables. À l'heure actuelle, ce passif ne peut pas faire l'objet d'une estimation raisonnable.

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

### 9. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action de base est calculé en divisant le bénéfice net par le nombre moyen d'actions pondéré en circulation au cours de l'exercice. Le résultat par action dilué est calculé en tenant compte de l'effet potentiel dilutif de certaines options d'achat d'actions de la Société et ses filiales.

Le tableau suivant présente le calcul du résultat par action de base et dilué :

	2010		2009	
Bénéfice tiré des activités poursuivies	230,1	\$	276,1	\$
Incidence de la conversion présumée des options d'achat d'actions des filiales	(1,0)		(1,0)	
<b>Bénéfice tiré des activités poursuivies, rajusté de l'effet de dilution</b>	<b>229,1</b>	<b>\$</b>	<b>275,1</b>	<b>\$</b>
Bénéfice net	230,1	\$	277,7	\$
Incidence de la conversion présumée des options d'achat d'actions des filiales	(1,0)		(1,0)	
<b>Bénéfice net, rajusté de l'effet de dilution</b>	<b>229,1</b>	<b>\$</b>	<b>276,7</b>	<b>\$</b>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions)	64,3		64,3	
Effet dilutif des options d'achat d'actions de la Société (en millions)	0,7		0,4	
<b>Nombre moyen pondéré d'actions diluées en circulation (en millions)</b>	<b>65,0</b>		<b>64,7</b>	

Le calcul du résultat par action dilué ne tient pas compte de l'effet potentiel dilutif de certaines options de la Société et ses filiales puisque leur effet est non dilutif. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, 192 590 options du régime de la Société (669 148 en 2009), 8 000 options du régime de Quebecor Media (269 610 en 2009) et 761 493 options du régime de Groupe TVA (975 155 en 2009) ont été exclues du calcul du résultat par action dilué.

### 10. DÉBITEURS

	2010		2009	
Comptes clients	529,4	\$	463,1	\$
Autres	59,1		56,7	
	<b>588,5</b>	<b>\$</b>	<b>519,8</b>	<b>\$</b>

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

### 11. STOCKS

	2010		2009	
Matières premières et fournitures	32,6	\$	27,3	\$
Travaux en cours	19,2		14,3	
Produits finis	136,7		83,4	
Émissions, droits de diffusion et de distribution	56,7		51,1	
	<b>245,2</b>	<b>\$</b>	<b>176,1</b>	<b>\$</b>

Le coût des stocks inclus dans le coût des ventes s'élève à 795,4 M\$ en 2010 (783,9 M\$ en 2009). Un montant total de 3,3 M\$ a été comptabilisé dans le coût des ventes pour la dépréciation des stocks en 2010 (5,8 M\$ en 2009).

### 12. IMMOBILISATIONS

	2010			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable	
Terrains	33,9	\$ -	\$	33,9
Bâtiments et améliorations locatives	455,2	155,5		299,7
Matériel et outillage	976,5	421,3		555,2
Réseaux d'alimentation, de distribution et de télécommunications	3 403,0	1 563,7		1 839,3
Projets en cours	122,8	-		122,8
	<b>4 991,4</b>	<b>\$ 2 140,5</b>	<b>\$</b>	<b>2 850,9</b>
	2009			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable	
Terrains	43,2	\$ -	\$	43,2
Bâtiments et améliorations locatives	467,4	149,0		318,4
Matériel et outillage	847,4	352,1		495,3
Réseaux d'alimentation, de distribution et de télécommunications	2 840,7	1 363,9		1 476,8
Projets en cours	164,9	-		164,9
	<b>4 363,6</b>	<b>\$ 1 865,0</b>	<b>\$</b>	<b>2 498,6</b>

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

### 13. ACTIFS INCORPORELS

	2010		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable
Licences de spectre pour les services mobiles évolués <sup>1</sup>	527,4 \$	16,6 \$	510,8 \$
Logiciels	360,0	157,4	202,6
Relations clients et autres	203,5	86,5	117,0
Licences de télédiffusion <sup>2</sup>	85,3	–	85,3
Marques de commerce de publication <sup>2</sup>	57,4	–	57,4
Projets en cours	108,2	–	108,2
	<b>1 341,8 \$</b>	<b>260,5 \$</b>	<b>1 081,3 \$</b>

	2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable
Licences de spectre pour les services mobiles évolués <sup>1</sup>	503,6 \$	– \$	503,6 \$
Logiciels	259,6	127,8	131,8
Relations clients et autres	200,8	68,9	131,9
Licences de télédiffusion <sup>2</sup>	87,0	–	87,0
Marques de commerce de publication <sup>2</sup>	57,4	–	57,4
Projets en cours	141,0	–	141,0
	<b>1 249,4 \$</b>	<b>196,7 \$</b>	<b>1 052,7 \$</b>

<sup>1</sup> Des intérêts de 23,8 M\$ ont été capitalisés dans le coût de ces licences en 2010 (32,5 M\$ en 2009). Les licences de spectre ont été émises par Industrie Canada le 23 décembre 2008 pour une durée initiale de 10 ans.

<sup>2</sup> Les actifs incorporels avec une durée de vie indéfinie ne sont pas amortis

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, la Société a enregistré des acquisitions d'actifs incorporels amortissables générés en interne de 53,0 M\$ (42,0 M\$ en 2009) et des acquisitions externes d'actifs incorporels amortissables de 60,9 M\$ (69,5 M\$ en 2009).

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

### 14. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	Note	2010	2009
Émissions, droits de diffusion et de distribution		34,0 \$	39,0 \$
Actif au titre des prestations constituées	26	50,7	28,8
Frais d'installation reportés		35,3	28,6
Autres		24,5	26,1
		144,5 \$	122,5 \$

### 15. ÉCART D'ACQUISITION

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009, la variation de la valeur comptable de l'écart d'acquisition se présentait comme suit :

	2010			
	Solde au 31 décembre 2009	Acquisitions d'entreprises	Ajustement du prix d'acquisition et autres	Solde au 31 décembre 2010
Télécommunications	2 570,1 \$	– \$	– \$	2 570,1 \$
Médias d'information	817,5	3,1	–	820,6
Télédiffusion	54,9	–	–	54,9
Loisir et divertissement	37,2	–	–	37,2
Technologies et communications interactives	26,4		(1,0)	25,4
<b>Total</b>	<b>3 506,1 \$</b>	<b>3,1 \$</b>	<b>(1,0) \$</b>	<b>3 508,2 \$</b>

	2009				
	Solde au 31 décembre 2008	Acquisitions (dispositions) d'entreprises	Dépréciation (note 6)	Ajustement du prix d'acquisition et autres	Solde au 31 décembre 2009
Télécommunications	2 575,0 \$	(4,9) \$	– \$	– \$	2 570,1 \$
Médias d'information	818,9	1,0	(1,7)	(0,7)	817,5
Télédiffusion	54,7	0,2	–	–	54,9
Loisir et divertissement	38,4	–	(1,2)	–	37,2
Technologies et communications interactives	29,7	1,0	(2,7)	(1,6)	26,4
<b>Total</b>	<b>3 516,7 \$</b>	<b>(2,7) \$</b>	<b>(5,6) \$</b>	<b>(2,3) \$</b>	<b>3 506,1 \$</b>

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

### 16. DETTE À LONG TERME

	Taux d'intérêt effectif au 31 décembre 2010	Année d'échéance	2010	2009
<b>Quebecor</b>				
Facilités de crédit bancaire i)	5,20 %	2013	69,7 \$	83,6 \$
Autre emprunt ii)	3,89 %	2012	35,0	35,7
			<b>104,7</b>	119,3
<b>Quebecor Media iii)</b>				
Facilités de crédit bancaire iv)	2,34 %	2011-2013	179,9	422,4
Autre facilité de crédit v)	1,55 %	2015	53,1	63,8
Billets de premier rang vi)	7,75 %	2016	528,4	551,2
Billets de premier rang vii)	8,81 %	2016	673,7	698,1
			<b>1 435,1</b>	1 735,5
<b>Vidéotron et ses filiales iii)</b>				
Facilités de crédit bancaire viii)	– %	2012-2018	–	–
Billets de premier rang ix)	6,59 %	2014	650,8	689,2
Billets de premier rang x)	6,44 %	2015	173,7	183,4
Billets de premier rang xi)	9,37 %	2018	702,3	741,2
Billets de premier rang xii)	7,13 %	2020	300,0	–
			<b>1 826,8</b>	1 613,8
<b>Corporation Sun Media et ses filiales iii)</b>				
Facilités de crédit bancaire xiii)	2,78 %	2012	37,8	38,3
Billets de premier rang xiv)	7,88 %	2013	205,3	213,8
			<b>243,1</b>	252,1
<b>Osprey Media (iii)</b>				
Facilités de crédit bancaire (note 5)			–	114,2
<b>Groupe TVA et ses filiales iii)</b>				
Facilités de crédit bancaire xv)	5,28 %	2012-2014	91,3	89,9
<b>Total de la dette long terme</b>			<b>3 701,0</b>	3 924,8
Variations de la juste valeur liée aux risques de taux d'intérêt couverts			26,8	16,8
Ajustements liés aux dérivés incorporés			(67,5)	(17,1)
Frais de financement, déduction faite de l'amortissement			(42,2)	(44,0)
			<b>(82,9)</b>	(44,3)
			<b>3 618,1</b>	3 880,5
<b>Moins la tranche échéant à court terme</b>			<b>30,8</b>	68,6
			<b>3 587,3 \$</b>	3 811,9 \$

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

---

### 16. DETTE À LONG TERME (suite)

- i) La facilité de crédit de Quebecor, renouvelée en novembre 2010 et venant à échéance en 2013, est un crédit renouvelable d'un montant de 150,0 M\$ au cours de la première année, de 137,5 M\$ au cours de la deuxième année et de 125,0 M\$ au cours de la dernière année. En vertu de cette facilité de crédit, la disponibilité dépend de la valeur au marché d'une partie de la participation de la Société dans Quebecor Media. L'entente de crédit régissant cette facilité de crédit comprend des clauses restrictives limitant la capacité de la Société d'encourir des emprunts additionnels. Les sommes empruntées portent intérêt à des taux variables fondés sur les acceptations bancaires, au taux interbancaire offert à Londres (« TIOL ») ou au taux préférentiel du Canada, majorés d'une prime. La facilité de crédit est garantie par un nombre limité d'actions détenues dans Quebecor Media.
- ii) Ce prêt porte intérêt à un taux fixe, payable mensuellement, et vient à échéance en août 2012. La Société doit rembourser le capital en versements mensuels et le solde à la fin du terme. Le prêt est garanti par une hypothèque de premier rang sur l'immeuble abritant le siège social.
- iii) Les dettes de ces filiales ne sont pas garanties par Quebecor.
- iv) Les facilités de crédit de Quebecor Media comportent i) un prêt à terme « A » pour un montant de 125,0 M\$ portant intérêt au taux des acceptations bancaires ou au TIOL ou au taux préférentiel du Canada, majoré d'une prime déterminée en fonction du ratio d'endettement, et venant à échéance en janvier 2011 ; ii) un prêt à terme « B » pour un montant de 350,0 M\$US, portant intérêt au taux préférentiel des États-Unis, majoré d'une prime de 1,0 %, ou au TIOL, majoré d'une prime de 2,0 %, et venant à échéance en janvier 2013 ; et iii) une facilité de crédit renouvelable pour un montant total de 100,0 M\$, portant intérêt au taux des acceptations bancaires ou au TIOL ou au taux préférentiel du Canada, majoré d'une prime déterminée en fonction du ratio d'endettement et venant à échéance en janvier 2013. Ces facilités de crédit comportent des clauses restrictives liées à certains ratios financiers et qui limitent la déclaration et le paiement de dividendes ou d'autres distributions. Elles sont garanties par des droits sur tous les biens meubles et actifs de Quebecor Media (principalement des actions de ses filiales) détenus présentement ou acquis ultérieurement. Au 31 décembre 2010, la valeur comptable des actifs de Quebecor Media garantissant les facilités de crédit était de 4 206,7 M\$ (4 116,0 M\$ en 2009). Quebecor Media devra rembourser le prêt à terme « A » en versements trimestriels correspondant à 2,5 % du montant en capital pendant les trois premières années du terme, à 5,0 % durant la quatrième année du terme et à 12,5 % durant la cinquième année du terme. Le prêt à terme « B » devra être remboursé en versements trimestriels correspondants à 0,25 % du montant en capital et le solde à l'échéance. Aux 31 décembre 2010 et 2009, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité de crédit renouvelable, alors que les soldes des prêts à terme « A » et « B » étaient respectivement de 15,5 M\$ (68,7 M\$ en 2009) et de 164,4 M\$ (353,7 M\$ en 2009).
- v) La facilité de crédit à long terme conclue avec Société Générale (Canada) pour l'équivalent en dollars CAD de 59,4 M€ porte intérêt au taux des acceptations bancaires, plus une prime, et vient à échéance en 2015. La facilité de crédit est garantie par tous les biens et actifs de Quebecor Media détenus présentement ou acquis ultérieurement. Cette facilité comprend majoritairement les mêmes clauses restrictives que les facilités de crédit décrites en iv).

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

### 16. DETTE À LONG TERME (suite)

- vi) En janvier 2006, Quebecor Media a émis des billets de premier rang d'un montant en capital de 525,0 M\$US pour un produit net de 609,0 M\$, avant les frais d'émission de 9,0 M\$. Les billets portent intérêt à un taux de 7,75 %, payables semestriellement le 15 juin et le 15 décembre, et viennent à échéance en mars 2016. Ces billets comportent certaines clauses restrictives pour Quebecor Media, y compris des restrictions sur sa capacité à encourir de nouvelles dettes, à payer des dividendes ou à effectuer d'autres distributions. Ces billets sont non garantis et sont rachetables au gré de Quebecor Media moyennant une prime décroissante à compter du 15 mars 2011.
- vii) En octobre 2007, Quebecor Media a émis des billets de premier rang d'un montant en capital de 700,0 M\$US à un prix équivalent à 93,75 % du montant nominal, pour un produit net de 672,2 M\$, y compris les intérêts courus de 16,6 M\$ avant les frais de financement de 9,8 M\$. Les billets de premier rang portent intérêt à 7,75 % pour un taux d'intérêt effectif de 8,81 %, payables semestriellement le 15 juin et le 15 décembre, et viennent à échéance en mars 2016. Ces billets comportent certaines clauses restrictives pour Quebecor Media, y compris des restrictions sur sa capacité à encourir de nouvelles dettes, à payer des dividendes ou à effectuer d'autres distributions. Ces billets sont non garantis et sont rachetables au gré de Quebecor Media moyennant une prime décroissante à compter du 15 mars 2011.
- viii) Les facilités de crédit garanties de premier rang comprennent une facilité de crédit renouvelable garantie de 575,0 M\$ venant à échéance en avril 2012 et une facilité de crédit à l'exportation garantie de 75,0 M\$ fournissant un prêt à terme venant à échéance en juin 2018. La facilité de crédit renouvelable porte intérêt au taux des acceptations bancaires ou au taux préférentiel du Canada, plus une marge, en fonction du ratio d'endettement de Vidéotron. Les prélèvements sur la facilité de crédit à l'exportation garantie portent intérêt au taux des acceptations bancaires, plus une marge. Les facilités de crédit garanties de premier rang sont garanties par une hypothèque de premier rang sur l'universalité de tous les actifs corporels et incorporels, actuels et futurs, de Vidéotron et ses filiales. Au 31 décembre 2010, la valeur comptable des actifs garantissant les facilités de crédit garanties de premier rang de Vidéotron était de 5 585,6 M\$ (4 690,6 M\$ en 2009). Les facilités de crédit garanties de premier rang comportent des clauses restrictives telles que le maintien de certains ratios financiers et certaines restrictions quant au paiement de dividendes et aux acquisitions et dispositions d'actifs. Aux 31 décembre 2010 et 2009, aucun montant n'avait été prélevé sur ces facilités.

En novembre 2009, Vidéotron a contracté la facilité « B » de la convention de crédit offrant une facilité de crédit à terme non garantie d'un montant maximal égal à la différence entre 100,0 M\$US et le total de l'équivalent en dollars U.S. de chaque prélèvement sur la facilité de crédit à l'exportation garantie de la Société. Cette facilité vient à échéance en avril 2016 et porte intérêt au taux des acceptations bancaires, plus une marge. Aux 31 décembre 2010 et 2009, aucun montant n'a été prélevé sur cette facilité.

- ix) En octobre 2003, une première série des billets de premier rang d'un montant en capital de 335,0 M\$US a été émise à un prix d'escompte équivalent à 99,08 % du montant nominal, pour un produit net de 445,6 M\$, avant les frais d'émission de 7,6 M\$. En novembre 2004, une deuxième série des billets de premier rang d'un montant en capital de 315,0 M\$US a été émise à prime équivalent à 105,0 % du montant nominal, pour un produit net de 405,1 M\$, y compris les intérêts courus de 8,9 M\$ et avant les frais d'émission de 7,4 M\$. Ces billets portent intérêt à un taux de 6,875 %, pour un taux d'intérêt effectif moyen de 6,59 %, payables semestriellement le 15 janvier et le 15 juillet, et viennent à échéance le 15 janvier 2014. Les billets comportent certaines clauses restrictives pour Vidéotron, y compris des restrictions quant à son endettement supplémentaire, et sont non garantis. Les billets de premier rang sont garantis par des filiales spécifiques de Vidéotron. Les billets étaient rachetables au gré de Vidéotron, en totalité ou en partie, depuis le 15 janvier 2009 ou à une date ultérieure, moyennant une prime décroissante.

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

### 16. DETTE À LONG TERME (suite)

- x) Le 16 septembre 2005, des billets de premier rang d'un montant en capital de 175,0 M\$US ont été émis à un prix d'escompte équivalent à 99,5 %, pour un produit net de 205,2 M\$, avant les frais d'émission de 3,8 M\$. Ces billets portent intérêt à un taux de 6,375 %, pour un taux d'intérêt effectif de 6,44 %, payables semestriellement le 15 décembre et le 15 juin, et viennent à échéance le 15 décembre 2015. Les billets comportent certaines clauses restrictives pour Vidéotron, y compris des restrictions quant à son endettement supplémentaire, et sont non garantis. Les billets de premier rang sont garantis par des filiales spécifiques de Vidéotron. Les billets étaient rachetables au gré de Vidéotron, en totalité ou en partie, depuis le 15 décembre 2010 ou à une date ultérieure, moyennant une prime décroissante.
- xi) En avril 2008, une première série des billets de premier rang pour un montant en capital total de 455,0 M\$US a été émise à un prix d'escompte équivalent à 98,43 % du montant nominal, pour un produit net de 457,3 M\$, avant les frais de financement de 9,5 M\$. En mars 2009, une deuxième série des billets de premier rang pour un montant en capital total de 260,0 M\$US a été émise à un prix d'escompte équivalent à 98,625 % du montant nominal, pour un produit net de 332,4 M\$, y compris les intérêts courus de 6,9 M\$ et déduction faite des frais de financement de 6,9 M\$. Les billets de premier rang portent intérêt à 9,125 %, pour un taux d'intérêt effectif moyen de 9,37 %, payables semestriellement le 15 juin et le 15 décembre, et viennent à échéance le 15 avril 2018. Les billets comportent certaines clauses restrictives pour Vidéotron, y compris des restrictions quant à la capacité de cette dernière à contracter de nouvelles dettes, à payer des dividendes ou à effectuer d'autres distributions, et ne sont pas garantis. Les billets de premier rang sont garantis par certaines filiales spécifiques de Vidéotron. Les billets sont rachetables, au gré de Vidéotron, en totalité ou en partie, le 15 avril 2013 ou à une date ultérieure, moyennant une prime décroissante.
- xii) En janvier 2010, des billets de premier rang d'un montant en capital de 300,0 M\$ ont été émis pour un produit net de 293,9 M\$, déduction faite des frais de financement de 6,1 M\$. Ces billets portent intérêt à un taux de 7,125 %, payables semestriellement le 15 juin et le 15 décembre, et viennent à échéance le 15 janvier 2020. Ces billets comportent certaines clauses restrictives pour Vidéotron, y compris des restrictions quant à sa capacité de contracter de nouvelles dettes, à payer des dividendes ou à effectuer d'autres distributions, et sont non garantis. Les billets de premier rang sont garantis par certaines filiales spécifiques de Vidéotron. Les billets sont remboursables au gré de Vidéotron, en totalité ou en partie, avant le 15 janvier 2015 à un prix correspondant à la valeur actualisée des paiements prévus jusqu'à la date de maturité et moyennant une prime décroissante à partir du 15 janvier 2015.
- xiii) Les facilités de crédit bancaire de Corporation Sun Media comportent i) une facilité de crédit renouvelable pour un montant total de 70,0 M\$, échéant en octobre 2012 et ii) un prêt à terme « C » pour un montant total de 40,0 M\$, échéant également en octobre 2012. Les facilités de crédit sont garanties par tous les biens et actifs de Corporation Sun Media et ses filiales, actuels ou acquis ultérieurement. Les facilités de crédit comportent des clauses restrictives liées à certains ratios financiers qui limitent la déclaration et le paiement de dividendes et autres distributions. Au 31 décembre 2010, la valeur comptable des actifs garantissant les facilités de crédit était de 1 191,0 M\$ (1 206,2 M\$ en 2009). Tout montant emprunté en vertu de la facilité de crédit renouvelable porte intérêt au taux des acceptations bancaires canadiennes et (ou) au taux préférentiel du Canada, plus une marge applicable déterminée par les ratios financiers. Les avances en vertu du prêt à terme « C » portent intérêt au taux des acceptations bancaires canadiennes plus une marge de 1,50 % par année ou au taux préférentiel du Canada plus une marge de 0,50 % par année. Aux 31 décembre 2010 et 2009, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité de crédit renouvelable, alors que le prêt à terme « C » avait été utilisé pour un montant de 37,8 M\$ (38,3 M\$ en 2009).
- xiv) En février 2003, Corporation Sun Media a émis des billets de premier rang pour un montant en capital de 205,0 M\$US à un prix d'escompte équivalent à 98,29 % du montant nominal pour un produit net de 306,8 M\$ avant les frais d'émission de 8,4 M\$. Ces billets portent intérêt à un taux de 7,625 %, pour un taux d'intérêt effectif de 7,88 %, payables semestriellement le 15 février et le 15 août, et viennent à échéance en février 2013. Les billets comportent certaines clauses restrictives pour Corporation Sun Media, y compris des restrictions quant à sa capacité de contracter de nouvelles dettes ou à effectuer d'autres distributions, et sont non garantis. Les billets sont rachetables, en totalité ou en partie, au gré de Corporation Sun Media, depuis le 15 février 2008 ou à une date ultérieure, moyennant une prime décroissante.

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

### 16. DETTE À LONG TERME (suite)

- xv) Les facilités de crédit de Groupe TVA sont constituées d'une facilité de crédit renouvelable de 100,0 M\$, venant à échéance en décembre 2012, et d'une facilité de crédit à terme de 75,0 M\$, venant à échéance en décembre 2014. La facilité de crédit renouvelable de Groupe TVA porte intérêt au taux préférentiel d'une banque à charte du Canada ou au taux des acceptations bancaires, plus une marge variable déterminée par certains ratios financiers, tandis que le prêt à terme porte intérêt à un taux de 5,54 %, payable semestriellement le 15 juin et le 15 décembre. Les facilités de crédit comportent certaines clauses restrictives, y compris l'obligation de maintenir certains ratios financiers. Au 31 décembre 2010, 16,3 M\$ (14,9 M\$ en 2009) ont été utilisés sur la facilité de crédit renouvelable, alors que la facilité de crédit à terme a été utilisée pour un montant de 75,0 M\$ (75,0 M\$ en 2009).

Au 31 décembre 2010, la Société et ses filiales respectaient toutes les clauses restrictives de leurs dettes.

Le capital à rembourser sur la dette à long terme au cours des prochains exercices se chiffre comme suit :

2011	30,8	\$
2012	102,1	
2013	443,1	
2014	736,4	
2015	184,3	
2016 et ultérieurement	2 204,3	

### 17. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

	Note	2010	2009
Passif découlant des prestations de retraite et des avantages complémentaires à la retraite constitués	26	66,1 \$	62,6 \$
Revenus reportés		51,4	43,4
Rémunération à base d'actions <sup>1</sup>		12,2	14,3
Débiteures échangeables et autres		13,3	11,5
		143,0 \$	131,8 \$

<sup>1</sup> La portion à court terme d'un montant de 39,5 M\$ de la rémunération à base d'actions est comprise dans les crédettes et charges à payer (8,1 M\$ en décembre 2009).

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009  
(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

### 17. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF (suite)

Les principales conditions relatives aux débetures échangeables se détaillent comme suit :

#### Débetures échangeables série 2001

Depuis le plan de réorganisation de World Color Press, Inc. (« WCP », anciennement Quebecor World Inc.) en juillet 2009, les débetures échangeables série 2001 ne peuvent plus être échangées contre les titres sous-jacents de WCP, mais plutôt pour une contrepartie équivalente à celle reçue pour les actions de WCP, selon le plan de réorganisation de WCP. Les autres conditions liées aux débetures échangeables série 2001 n'ont pas changé et demeurent applicables. Par conséquent, les débetures viennent à échéance en 2026 et, bien que le montant total nominal en circulation soit de 425,0 M\$, jusqu'à l'échange ou le règlement des débetures avant échéance, la Société peut effectuer, à son gré, un paiement en espèces égal à la contrepartie obtenue en échange de ses actions de WCP, selon le plan de réorganisation (étant de valeur nulle). Cependant, le règlement des débetures durant les 10 premières années à la suite de leur émission pourrait entraîner une pénalité pour l'émetteur. Ces débetures portent intérêt, payable semi-annuellement, au taux de 1,5 %. Les espèces et quasi-espèces en fiducie aux 31 décembre 2010 et 2009 comprenaient un montant de 3,2 M\$ pour le paiement des intérêts sur cette débeture.

#### Débetures échangeables série Abitibi

Depuis le plan de réorganisation d'AbitibiBowater Canada Inc. (« AbitibiBowater ») en décembre 2010, les débetures échangeable série Abitibi de la Société ne peuvent plus être échangées contre les titres sous-jacents d'AbitibiBowater, mais plutôt pour une contrepartie équivalente à celle reçue pour les actions d'AbitibiBowater, selon le plan de réorganisation d'AbitibiBowater. Les autres conditions liées aux débetures échangeables série 2001 n'ont pas changé et demeurent applicables. Par conséquent, les débetures viennent à échéance en 2026 et, bien que le montant total nominal en circulation soit de 554,9 M\$, jusqu'à l'échange ou le règlement des débetures avant échéance, la Société peut effectuer, à son gré, un paiement en espèces égal à la valeur de la contrepartie obtenue en échange de ses actions d'AbitibiBowater, selon le plan de réorganisation (étant de valeur nulle). Cependant, le règlement des débetures durant les 10 premières années à la suite de leur émission pourrait entraîner une pénalité pour l'émetteur. Ces débetures portent intérêt, payable trimestriellement, au taux de 1,5 % plus un pourcentage variable qui est en fonction du taux de dividende sur les titres sous-jacents. Les espèces et quasi-espèces en fiducie aux 31 décembre 2010 et 2009 comprennent un montant de 2,1 M\$ pour le paiement des intérêts sur cette débeture.

### 18. PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE

La part des actionnaires sans contrôle représente les participations détenues par les actionnaires sans contrôle dans les actions de participation des filiales de Quebecor. Aux 31 décembre 2010 et 2009, les parts des actionnaires sans contrôle les plus importantes étaient les suivantes :

Filiale	Part des actionnaires sans contrôle	
	% vote	% économique
Quebecor Media	45,28 %	45,28 %
Groupe TVA <sup>1</sup>	0,05 %	48,56 %

<sup>1</sup> Groupe TVA est une filiale de Quebecor Media. Le pourcentage de la part des actionnaires sans contrôle représente la participation des actionnaires sans contrôle dans les actions participantes de Groupe TVA.

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

### 19. CAPITAL-ACTIONS

#### a) Capital-actions autorisé

Actions catégorie A (droits de vote multiples) (« actions A »), chaque action donnant droit à 10 votes, autorisés en nombre illimité, convertibles en tout temps en actions subalternes catégorie B (comportant droit de vote), à raison d'une action contre une action.

Actions subalternes catégorie B (comportant droit de vote) (« actions B »), autorisées en nombre illimité, convertibles en actions A à raison d'une action contre une action uniquement si une offre publique d'achat visant les actions A est faite aux porteurs d'actions A sans être faite en même temps et aux mêmes conditions aux porteurs d'actions B, aux seules fins de permettre aux détenteurs d'actions B d'accepter l'offre et sous réserve de certaines autres conditions prévues aux statuts, y compris l'acceptation de l'offre par le porteur majoritaire.

Les porteurs d'actions B ont le droit d'élire au conseil d'administration de Quebecor un nombre de membres représentant 25 % de la totalité du conseil. Les porteurs d'actions A ont le droit d'élire les autres membres du conseil d'administration.

#### b) Capital-actions émis et en circulation

	Actions A		Actions B	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Solde au 31 décembre 2009	20 115 731	8,9 \$	44 201 291	337,7 \$
Conversion d'actions A en actions B	(289 389)	(0,1)	289 389	0,1
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>19 826 342</b>	<b>8,8 \$</b>	<b>44 490 680</b>	<b>337,8 \$</b>

### 20. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

#### a) Régimes de Quebecor

##### i) Régime d'options d'achat d'actions

En vertu d'un régime d'options d'achat d'actions instauré par la Société, 6 500 000 actions B ont été réservées pour les administrateurs, les membres de la haute direction, les cadres supérieurs et autres employés clés de la Société et ses filiales. Le prix d'exercice de chaque option correspond au cours moyen pondéré des actions B de la Société sur la Bourse de Toronto pour les derniers cinq jours de Bourse précédant immédiatement la date d'attribution des options et la durée maximale d'une option est de 10 ans à partir de la date d'octroi. Les options peuvent normalement être levées comme suit : 1/3 après un an, 2/3 après deux ans et 100 % trois ans après l'octroi initial. Les titulaires d'options du régime d'options d'achat d'actions ont les choix suivants lorsqu'ils exercent leurs options : acquérir des actions B de la Société au prix d'exercice de l'option correspondante ou recevoir un paiement en espèces représenté par la différence entre la valeur marchande des actions sous-jacentes à leur option et le prix d'exercice de l'option. Le conseil d'administration de la Société peut, à sa discrétion, déterminer d'autres modalités d'exercice lors de l'octroi.

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009  
(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

### 20. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (suite)

#### a) Régimes de Quebecor (suite)

##### i) Régime d'options d'achat d'actions (suite)

Le tableau suivant résume les changements relatifs aux options d'achat d'actions en circulation pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009 :

	2010		2009	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au début de l'exercice	2 586 496	25,15 \$	2 318 130	30,24 \$
Octroyées	78 442	34,72	930 715	19,16
Exercées	(350 000)	31,79	(10 000)	16,86
Annulées	–	–	(652 349)	34,82
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>2 314 938</b>	<b>24,47 \$</b>	<b>2 586 496</b>	<b>25,15 \$</b>
<b>Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice</b>	<b>1 454 998</b>	<b>25,93 \$</b>	<b>1 295 688</b>	<b>28,59 \$</b>

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, 350 000 options d'achat d'actions de la Société ont été exercées pour une contrepartie en espèces de 1,7 M\$ (10 000 options d'achat d'actions pour une contrepartie minimale en espèces en 2009).

Le tableau suivant résume l'information relative aux options d'achat d'actions en circulation au 31 décembre 2010 :

Fourchette des prix d'exercice	Options en circulation			Options pouvant être exercées	
	Nombre	Nombre moyen pondéré d'années avant l'échéance	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré
18,38 à 24,24 \$	1 313 283	7,05	20,25 \$	692 806	21,24 \$
25,87 à 27,11	604 065	6,08	26,60	443 043	26,54
32,26 à 40,66	397 590	6,04	35,15	319 149	35,26
<b>18,38 à 40,66 \$</b>	<b>2 314 938</b>	<b>6,62</b>	<b>24,47 \$</b>	<b>1 454 998</b>	<b>25,93 \$</b>

##### ii) Régime à moyen terme de rémunération à base d'actions

En 2010, la Société a finalisé la mise en place d'un nouveau régime à moyen terme de rémunération à base d'actions à l'intention des membres de la haute direction. En vertu de ce nouveau régime, les participants ont le droit de recevoir à la fin d'une période de trois ans un paiement en espèces basé sur l'appréciation du cours de l'action B de la Société, assujéti à la réalisation de certains critères de rendement non liés au marché. Au 31 décembre 2010, 337 224 unités étaient en circulation à un prix d'exercice moyen de 26,92 \$.

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

---

### 20. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (suite)

#### a) Régimes de Quebecor (suite)

##### iii) Régime d'unités d'actions différées

Le régime d'unités d'actions différées (« UAD ») de Quebecor a été instauré à l'intention des administrateurs de la Société. Aux termes de ce régime, chaque administrateur reçoit une partie de sa rémunération sous forme d'UAD, chaque partie représentant au moins 50 % de ses honoraires annuels. Sous réserve de certaines conditions, chaque administrateur peut choisir de recevoir sous forme d'UAD jusqu'à 100 % des honoraires totaux à lui être versés pour ses services en tant qu'administrateur. La valeur d'une UAD est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions catégorie B de la Société à la Bourse de Toronto au cours des cinq jours de Bourse précédant immédiatement la date d'octroi. Les UAD donneront aux détenteurs le droit de recevoir des dividendes qui seront versés sous forme d'UAD supplémentaires au même taux qui s'appliquerait à des dividendes versés sporadiquement sur les actions catégorie B de la Société. Sous réserve de certaines restrictions, les UAD sont rachetées par la Société lorsqu'un participant cesse d'être un administrateur de la Société. Aux fins du rachat d'UAD, la valeur d'une UAD correspond à la juste valeur marchande d'une action catégorie B de la Société à la date du rachat. Aux 31 décembre 2010 et 2009, le nombre total d'UAD en circulation aux termes de ce régime était de 100 253 et de 107 855, respectivement.

#### b) Régime d'options d'achat d'actions de Quebecor Media

En vertu d'un régime d'options d'achat d'actions instauré par Quebecor Media, 6 180 140 actions ordinaires de Quebecor Media ont été réservées pour les administrateurs, les membres de la haute direction, les cadres supérieurs et autres employés clés de Quebecor Media et ses filiales. Chaque option peut être exercée au cours des 10 années suivant la date d'octroi, à un prix d'exercice n'étant pas inférieur à la juste valeur des actions ordinaires, au moment de l'octroi, tel que déterminé par le conseil d'administration de Quebecor Media (advenant que les actions ordinaires de Quebecor Media ne soient pas inscrites à une Bourse reconnue au moment de l'octroi) ou le cours moyen pondéré pendant les cinq jours précédant la date d'octroi des actions ordinaires de Quebecor Media sur les marchés boursiers où ces actions sont inscrites à l'octroi. Tant et aussi longtemps que les actions ordinaires de Quebecor Media n'auront pas été inscrites à une Bourse reconnue, les détenteurs d'options pourront exercer leurs options acquises du 1<sup>er</sup> mars au 30 mars, du 1<sup>er</sup> juin au 29 juin, du 1<sup>er</sup> septembre au 29 septembre et du 1<sup>er</sup> décembre au 30 décembre. Les titulaires d'options du régime d'options d'achat d'actions ont les choix suivants lorsqu'ils exercent leurs options : exercer leur droit de recevoir un montant en espèces (égal à la différence entre le cours moyen pondéré pendant les cinq jours précédant la date d'exercice des options visant des actions ordinaires de Quebecor Media à la Bourse où de telles actions sont cotées au moment où les options sont exercées ou à la juste valeur marchande des actions ordinaires, telle que déterminé par le conseil d'administration de Quebecor Media, et le prix d'exercice des options pouvant être exercées) ou, sous certaines conditions, souscrire à des actions ordinaires de Quebecor Media au prix d'exercice des options. À l'exception de certaines circonstances et à moins que le comité de rémunération en décide autrement, les options sont acquises sur une période de cinq ans selon l'une des méthodes suivantes déterminées par le comité de rémunération au moment de l'octroi : i) en portions égales sur une période de cinq ans dont la première tranche de 20 % est acquise un an suivant la date de l'octroi ; ii) en portions égales sur une période de quatre ans dont la première tranche de 25 % est acquise deux ans suivant la date de l'octroi ; ou iii) en portions égales sur une période de trois ans dont la première tranche de 33 1/3 % est acquise trois ans suivant la date de l'octroi. L'acquisition sur 400 000 options est également soumise à des critères de rendement liés au marché tel que la réalisation de cibles spécifiques quant à la juste valeur des actions de la Société dans le futur.

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

### 20. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (suite)

#### b) Régime d'options d'achat d'actions de Quebecor Media (suite)

Le tableau suivant résume l'information relative aux options d'achat d'actions en circulation aux 31 décembre 2010 et 2009 :

	2010		2009	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au début de l'exercice	3 326 069	40,96 \$	3 843 297	41,05 \$
Octroyées	1 096 500	46,50	671 000	37,19
Exercées	(503 830)	38,17	(304 422)	25,66
Annulées	(403 071)	44,38	(883 806)	43,76
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>3 515 668</b>	<b>42,69 \$</b>	<b>3 326 069</b>	<b>40,96 \$</b>
<b>Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice</b>	<b>793 098</b>	<b>41,80 \$</b>	<b>564 636</b>	<b>39,74 \$</b>

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, 503 830 options d'achat d'actions de Quebecor Media ont été exercées pour une contrepartie en espèces de 5,6 M\$ (304 422 options d'achat d'actions pour 4,5 M\$ en 2009).

Le tableau suivant résume l'information sur les options d'achat d'actions en circulation au 31 décembre 2010 :

Fourchette des prix d'exercice	Options en circulation			Options pouvant être exercées		
	Nombre	Nombre moyen pondéré d'années avant l'échéance	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré	
21,75 à 33,41 \$	316 779	5,25	31,52 \$	180 702	31,34 \$	
35,90 à 50,51	3 198 889	8,72	43,80	612 396	44,89	
<b>21,75 à 50,51 \$</b>	<b>3 515 668</b>	<b>8,40</b>	<b>42,69 \$</b>	<b>793 098</b>	<b>41,80 \$</b>	

Advenant que toutes les options pouvant être levées au 31 décembre 2010 pour acquérir les actions ordinaires de Quebecor Media aient été exercées et que le détenteur ait décidé d'acquérir les actions ordinaires, la participation de la Société dans Quebecor Media serait passée de 54,72 % à 54,37 % (54,72 % à 54,47 % au 31 décembre 2009).

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

### 20. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (suite)

#### c) Régimes de Groupe TVA

##### i) Régime d'options d'achat d'actions à l'intention des membres de la haute direction et des administrateurs

En vertu de ce régime d'options d'achat d'actions, 2 200 000 actions classe B de Groupe TVA ont été réservées pour les membres de la haute direction et les administrateurs de Groupe TVA et ses filiales. Les termes et conditions des options octroyées sont déterminés par le comité de rémunération de Groupe TVA. Le prix d'exercice d'une option ne peut pas être inférieur au prix de clôture des actions classe B sur la Bourse de Toronto la journée précédant l'octroi de l'option. Les options octroyées avant janvier 2006 sont normalement acquises en portions égales sur une période de quatre ans dont la première tranche de 25 % est acquise deux ans suivant la date de l'octroi. Depuis janvier 2006, à moins que le comité de rémunération n'en décide autrement, les options octroyées pourront être levées sur une période de cinq ans selon l'une des méthodes suivantes déterminées par le comité de rémunération au moment de l'octroi : i) en portions égales sur une période de cinq ans, dont la première tranche de 20 % est acquise un an suivant la date de l'octroi ; ii) en portions égales sur une période de quatre ans, dont la première tranche de 25 % est acquise deux ans suivant la date de l'octroi ; iii) en portions égales sur une période de trois ans, dont la première tranche de 33 1/3% est acquise trois ans suivant la date de l'octroi. La durée d'une option ne peut excéder 10 ans. Les détenteurs d'options peuvent, au moment de la levée de leurs options, choisir de recevoir un paiement en espèces de Groupe TVA égal au nombre d'actions à l'égard desquelles les options sont levées, multiplié par le montant par lequel la valeur marchande des actions classe B excède le prix d'exercice des actions sous-jacentes à leur option, ou selon certaines modalités, exercer leurs options d'acquérir des actions classe B de Groupe TVA au prix d'exercice. La valeur marchande est définie comme la moyenne des cours de clôture des actions classe B de Groupe TVA des cinq derniers jours de Bourse précédant le jour auquel l'option est levée.

Le tableau suivant résume les changements relatifs aux options d'achat d'actions en circulation aux 31 décembre 2010 et 2009 :

	2010			2009		
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré		Options	Prix d'exercice moyen pondéré	
Solde au début de l'exercice	975 155	16,16	\$	975 155	16,16	\$
Annulées	(141 545)	15,04		–	–	
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>833 610</b>	<b>16,35</b>	<b>\$</b>	<b>975 155</b>	<b>16,16</b>	<b>\$</b>
<b>Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice</b>	<b>560 952</b>	<b>17,05</b>	<b>\$</b>	<b>428 383</b>	<b>17,47</b>	<b>\$</b>

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

### 20. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (suite)

#### c) Régimes de Groupe TVA (suite)

##### i) Régime d'options d'achat d'actions à l'intention de la haute direction et des administrateurs (suite)

Le tableau suivant résume l'information relative aux options d'achat d'actions en circulation au 31 décembre 2010 :

Fourchette des prix d'exercice	Options en circulation			Options pouvant être exercées		
	Nombre	Nombre moyen pondéré d'années avant l'échéance	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré	
14,50 à 16,40	\$ 639 479	6,40	14,97	\$ 366 821	15,01	\$
20,50 à 21,38	194 131	3,86	20,90	194 131	20,90	
<b>14,50 à 21,38</b>	<b>\$ 833 610</b>	<b>5,81</b>	<b>16,35</b>	<b>\$ 560 952</b>	<b>17,05</b>	<b>\$</b>

Advenant que toutes les options pouvant être levées au 31 décembre 2010 pour acquérir les actions classe B de Groupe TVA aient été exercées et que le détenteur ait décidé d'acquérir les actions classe B, la participation de Quebecor Media dans Groupe TVA serait passée de 51,44 % à 50,25 % (51,44 % à 50,53 % au 31 décembre 2009).

##### ii) Régimes d'actionnariat à l'intention des cadres et des employés

En 1998, Groupe TVA a instauré un régime d'actionnariat visant 375 000 actions classe B de Groupe TVA, à l'intention de ses cadres et un régime d'actionnariat visant 375 000 actions classe B à l'intention de ses employés. En vertu de ces régimes, les participants peuvent souscrire aux actions selon des modalités et des conditions liées à leur niveau de rémunération. Les actions seront souscrites pour un prix correspondant à 90 % de la moyenne des cours de clôture des actions classe B de Groupe TVA sur la Bourse de Toronto dans les cinq jours de Bourse précédant la levée. Les régimes prévoient aussi des modalités de financement sans intérêt. Aucune action classe B n'a été émise en vertu de ces régimes au cours des trois dernières années. Aux 31 décembre 2010 et 2009, le solde des actions classe B de Groupe TVA pouvant être émises en vertu du régime à l'intention des cadres est de 332 643 actions et le solde des actions pouvant être émises en vertu du régime à l'intention des employés est de 229 753 actions.

#### d) Tous les régimes de rémunération à base d'actions

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, une charge de rémunération consolidée nette de 36,8 M\$ liée à tous les régimes d'options d'achat d'actions a été enregistrée (18,9 M\$ en 2009).

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009  
(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

### 21. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	Conversion des investissements nets dans des établissements étrangers	Couvertures de flux de trésorerie	Total
Solde au 31 décembre 2008	1,0 \$	(28,5) \$	(27,5) \$
Autres éléments du résultat étendu	(1,8)	18,3	16,5
Solde au 31 décembre 2009	(0,8)	(10,2)	(11,0)
Autres éléments du résultat étendu	(1,6)	25,3	23,7
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>(2,4) \$</b>	<b>15,1 \$</b>	<b>12,7 \$</b>

Aucun montant important lié aux instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie est prévu être reclassé aux résultats au cours des 12 prochains mois, alors que le solde restant du cumul des autres éléments du résultat étendu devrait se renverser sur une période de 7 ans.

### 22. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

#### a) Baux et ententes d'achats

La Société loue des locaux et des équipements en vertu de contrats de location-exploitation et s'est engagée à long terme pour l'achat de services, de biens d'équipements et de droits de diffusion et de distribution, pour lesquels les paiements totaux exigibles s'élèvent à 388,2 M\$. Les paiements minimaux pour les années futures sont les suivants :

	Baux	Autres engagements
2011	64,4 \$	79,8 \$
2012	45,9	37,4
2013	38,1	5,9
2014	29,9	3,6
2015	20,8	1,6
2016 et ultérieurement	59,6	1,2

Les dépenses liées aux contrats de location-exploitation de la Société et ses filiales s'établissaient à 59,1 M\$ en 2010 (45,5 M\$ en 2009).

#### b) Éventualités

Des poursuites contre certaines filiales de la Société ont été engagées par une autre compagnie à l'égard de contrats d'impression, y compris la résiliation de contrats d'impression. Comme tous les litiges soumis au processus judiciaire, le dénouement de ces poursuites est impossible à déterminer avec certitude. Cependant, la direction de la Société est d'avis que ces poursuites sont sans fondement et a l'intention de défendre vigoureusement sa position.

Un certain nombre d'autres poursuites engagées contre la Société et ses filiales sont en instance. La direction de la Société et ses filiales sont d'avis que le dénouement de ces poursuites ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les résultats consolidés ou sur la situation financière consolidée de la Société.

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

### 22. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

#### c) Règlement de litiges

En 2003 et en 2004, des sociétés, y compris Vidéotron et Groupe TVA, ont poursuivi la Couronne devant la Cour fédérale, alléguant que les droits de licence de la partie II, devant être payés annuellement au CRTC par les radiodiffuseurs et distributeurs de radiodiffusion, constituaient en fait et en droit une taxe non autorisée par la *Loi sur la radiodiffusion* (Canada). Le 7 octobre 2009, les parties en instance, y compris Vidéotron et Groupe TVA, ont convenu d'un règlement à l'amiable en vertu duquel les sociétés demanderesse se sont désistées de leur contestation et de leurs réclamations monétaires, et le gouvernement a renoncé à réclamer les droits de licence de la partie II impayés pour la période entre le 1<sup>er</sup> septembre 2006 et le 31 août 2009. En raison de ce règlement, la Société a renversé, au cours du quatrième trimestre 2009, une provision de 42,8 M\$ représentant les droits de licence de la partie II impayés au 31 août 2009. Le CRTC a modifié sa réglementation afin de limiter le montant des droits de licence de la partie II pour la période subséquente au 31 août 2009.

### 23. GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut de nombreuses ententes de garantie, y compris ce qui suit :

#### *Contrats de location-exploitation*

La Société a garanti une partie des valeurs résiduelles de certains des actifs loués en vertu de contrats de location-exploitation pour le bénéfice du bailleur. Si la Société met fin aux contrats de location avant la fin de leurs termes (ou à la fin de la durée des contrats) et si la juste valeur des actifs à la fin de la durée des contrats de location-exploitation respectifs dont ils font l'objet est inférieure à leur valeur résiduelle garantie, la Société devra alors compenser le bailleur, sous réserve de certaines conditions, pour une partie du manque à gagner. De plus, la Société a fourni des garanties au locateur de certains baux de locaux venant à échéance à différents moments jusqu'en 2015. Si le locataire manque à ses engagements en vertu des ententes, la Société devra compenser le bailleur sous réserve de certaines conditions. Au 31 décembre 2010, l'obligation maximale à l'égard de ces garanties se chiffrait à 18,9 M\$ et la Société n'a pas constaté de montant au bilan consolidé relativement à ces garanties. Dans les années précédentes, la Société n'a effectué aucun paiement relativement à ces garanties.

#### *Dispositions d'entreprises et d'actifs*

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une entreprise ou d'un actif, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie, la Société peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer aux bénéficiaires des garanties. La Société n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de ces éléments. Dans les années précédentes, la Société n'a effectué aucun paiement relativement à ces garanties.

#### *Sous-traitants et fournisseurs*

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des ententes avec des sous-traitants et des fournisseurs. Dans certains cas, la Société s'engage à dédommager ces derniers advenant des poursuites contre eux. Dans d'autres cas, la Société s'engage à dédommager des tiers pour des dommages causés par les sous-traitants et fournisseurs de la Société. En raison de la nature de ces ententes, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de verser. La Société n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de ces ententes. Dans les années précédentes, la Société n'a effectué aucun paiement relativement à ces garanties.

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

### 24. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les politiques de gestion des risques financiers de la Société sont établies afin de déterminer et d'analyser les risques auxquels est confrontée la Société, de fixer des contrôles et des limites de risques appropriés, et de superviser les risques et le respect des limites. Les politiques de gestion des risques sont revues régulièrement afin de refléter les changements de conditions du marché et des activités de la Société.

À la suite de leur utilisation d'instruments financiers, la Société et ses filiales sont exposées au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché découlant des variations des taux de change, des taux d'intérêt et du cours des actions. Afin de gérer les risques liés à la variation des taux de change et des taux d'intérêt, la Société et ses filiales utilisent des instruments financiers dérivés i) pour fixer en dollars CAD la totalité des versements sur leurs dettes libellées en dollars U.S. (intérêt et capital) et certains achats de stocks et d'investissements en immobilisation libellés en devises et ii) pour obtenir un équilibre établi entre des dettes à taux fixe et à taux variable. La Société et ses filiales n'ont pas l'intention de régler leurs instruments financiers dérivés avant leur échéance puisqu'aucun de ces instruments n'est détenu ou émis à des fins spéculatives. La Société et ses filiales désignent leurs instruments financiers dérivés comme couverture de la juste valeur ou couverture des flux de trésorerie lorsqu'ils se qualifient aux fins de la comptabilité de couverture.

#### a) Description des instruments financiers dérivés

##### i) Contrats de change à terme

Devises (vendues/achetées)	Échéance	Taux moyen de change	Montant de référence
<b>Corporation Sun Media</b>			
\$/US\$	15 février 2013	1,5227	312,2
<b>Vidéotron</b>			
\$/US\$	À moins d'un an	1,0168	139,5

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

### 24. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### a) Description des instruments financiers dérivés (suite)

##### ii) Ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt

	Période de couverture	Valeur nominale	Taux annuel d'intérêt selon le taux effectif de couverture	Taux annuel d'intérêt nominal de la dette	Taux de conversion des paiements d'intérêt et de capital en dollars CAD contre un dollar U.S.
<b>Quebecor Media</b>					
Billets de premier rang	2007 à 2016	700,0 \$US	7,69 %	7,75 %	0,9990
Billets de premier rang	2006 à 2016	525,0 \$US	7,39 %	7,75 %	1,1600
Prêt à terme « B »	2009 à 2013	113,8 \$US	Acceptations bancaires 3 mois + 2,22 %	TIOL + 2,00 %	1,1625
Prêt à terme « B »	2006 à 2013	49,6 \$US	6,44 %	TIOL + 2,00 %	1,1625
<b>Vidéotron</b>					
Billets de premier rang	2004 à 2014	190,0 \$US	Acceptations bancaires 3 mois + 2,80 %	6,875 %	1,2000
Billets de premier rang	2004 à 2014	125,0 \$US	7,45%	6,875 %	1,1950
Billets de premier rang	2003 à 2014	200,0 \$US	Acceptations bancaires 3 mois + 2,73 %	6,875 %	1,3425
Billets de premier rang	2003 à 2014	135,0 \$US	7,66 %	6,875 %	1,3425
Billets de premier rang	2005 à 2015	175,0 \$US	5,98 %	6,375 %	1,1781
Billets de premier rang	2008 à 2018	455,0 \$US	9,65 %	9,125 %	1,0210
Billets de premier rang	2009 à 2018	260,0 \$US	9,12 %	9,125 %	1,2965
<b>Corporation Sun Media</b>					
Billets de premier rang	2008 à 2013	155,0 \$US	Acceptations bancaires 3 mois + 3,70 %	7,625 %	1,5227
Billets de premier rang	2003 à 2013	50,0 \$US	Acceptations bancaires 3 mois + 3,70 %	7,625 %	1,5227

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009  
(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

### 24. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### a) Description des instruments financiers dérivés (suite)

##### ii) Ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt (suite)

Certaines ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt conclues par la Société et ses filiales comportent une option qui permet à chacune des parties de régler le contrat d'échange à une date spécifique, à la valeur du marché du moment.

##### iii) Ententes de swaps de taux d'intérêt

Date d'échéance	Montant nominal	Paie/reçoit	Taux fixe	Taux variable
<b>Corporation Sun Media</b>				
Octobre 2012	38,1 \$	Paie un taux fixe/ reçoit un taux variable	3,75 %	Acceptations bancaires 3 mois

#### b) Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable des débiteurs (classés comme prêts et créances), des créditeurs et des charges à payer (classés comme autres passifs financiers) se rapproche de leur juste valeur étant donné que ces éléments seront réalisés ou réglés à moins de un an ou sont dus sur demande. Les autres instruments financiers classés comme prêts et créances ou comme disponibles à la vente ne sont pas importants et leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

La juste valeur estimative de la dette à long terme est fondée sur les cours du marché lorsqu'ils sont disponibles ou sur des modèles d'évaluation. Lorsque la Société utilise des modèles d'évaluation, la juste valeur est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie en utilisant les taux de rendement à la fin de l'exercice ou la valeur de marché d'instruments similaires comportant la même échéance.

La Société a considéré la hiérarchie des évaluations à la juste valeur selon le chapitre 3862 de l'Institut canadien des comptables agréés, *Instruments financiers – informations à fournir*. Cette hiérarchie reflète l'importance des données utilisées pour évaluer ses instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés et se détaille comme suit :

- niveau 1 : les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- niveau 2 : les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix) ; et
- niveau 3 : les données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La juste valeur des quasi-espèces, quasi-espèces en fiducie, des placements temporaires et des emprunts bancaires, classés comme détenus à des fins de transactions et comptabilisés à la juste valeur aux bilans consolidés, est établie en utilisant les données du niveau 2.

La juste valeur des instruments financiers dérivés constatée aux bilans consolidés est estimée selon les modèles d'évaluation de la Société. Ces modèles projettent les flux de trésorerie futurs et les actualisent selon les modalités de l'instrument dérivé et des facteurs de marché externes observables, comme les taux des swaps et les cours du change à la fin de la période (données du niveau 2). La juste valeur constatée des instruments dérivés est aussi rajustée pour refléter le risque de non-exécution, compte tenu du contexte financier et économique à la date de l'évaluation, en attribuant une prime liée au risque de défaillance de crédit, fondée sur une combinaison de données de marché observables et non observables (données du niveau 3), à l'exposition nette par la contrepartie ou la Société. Par conséquent, les instruments financiers dérivés sont classés comme niveau 3 selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

### 24. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### b) Juste valeur des instruments financiers (suite)

La juste valeur des options de règlement anticipé constatée comme des dérivés incorporés est déterminée selon les modèles d'évaluation des options qui utilisent des données du marché du niveau 2, y compris les facteurs de volatilité et d'actualisation.

La valeur comptable et la juste valeur de la dette à long terme et des instruments financiers dérivés aux 31 décembre 2010 et 2009 sont les suivantes :

	2010		2009	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Dette à long terme<sup>1</sup></b>	<b>(3 701,0)</b>	<b>(3 877,8)</b>	<b>(3 924,8)</b>	<b>(3 988,5)</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>				
Options de règlement anticipé	88,8	88,8	41,1	41,1
Ententes de swaps de taux d'intérêt	(1,3)	(1,3)	(4,3)	(4,3)
Contrats de change à terme	(2,4)	(2,4)	(5,8)	(5,8)
Ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt	(447,5)	(447,5)	(363,3)	(363,3)

<sup>1</sup> La valeur comptable de la dette à long terme exclut les ajustements pour enregistrer les variations de la juste valeur de la dette à long terme liées aux risques de taux d'intérêt couverts, les dérivés incorporés et les frais de financement.

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009  
(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

### 24. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### b) Juste valeur des instruments financiers (suite)

Le tableau suivant présente les changements dans la valeur comptable ou la juste valeur des instruments financiers dérivés (niveau 3) en 2010 et en 2009 :

	2010	2009
<b>Actif (passif)</b>		
Solde au début de l'exercice	(373,4) \$	200,6 \$
Perte constatée dans l'état des résultats consolidés <sup>1,2</sup>	(31,0)	(143,3)
Perte constatée dans les autres éléments du résultat étendu <sup>3</sup>	(76,7)	(431,0)
Règlements	29,9	0,3
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>(451,2) \$</b>	<b>(373,4) \$</b>

<sup>1</sup> La quasi-totalité des gains ou des pertes sont liés aux instruments dérivés détenus aux 31 décembre 2010 et 2009.

<sup>2</sup> La perte est contrebalancée par un gain sur évaluation et conversion de la dette à long terme de 28,1 M\$ en 2010 (163,9 M\$ en 2009).

<sup>3</sup> La perte est contrebalancée par un gain sur conversion de la dette à long terme de 119,7 M\$ en 2010 (422,8 M\$ en 2009).

La sensibilité estimative sur le bénéfice et sur les autres éléments du résultat étendu, exception faite des impôts sur le bénéfice et de la part des actionnaires sans contrôle, d'une variation de 100 points de base de la prime liée au risque de défaillance de crédit utilisée pour calculer la juste valeur des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2010, selon les modèles d'évaluation de la Société, se présente comme suit :

Augmentation (diminution)	Bénéfice	Autres éléments du résultat étendu
Augmentation de 100 points de base	6,2 \$	10,7 \$
Diminution de 100 points de base	(6,2)	(10,7)

#### c) Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Société subisse une perte lorsqu'elle est exposée à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement d'obligations contractuelles par des tierces parties.

Dans le cours normal de ses activités, la Société évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. Au 31 décembre 2010, aucun client n'avait un solde représentant une partie importante du chiffre consolidé des comptes clients de la Société. La Société établit une provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit propre à ses clients et aux tendances historiques. La provision pour créances douteuses s'élevaient à 39,1 M\$ au 31 décembre 2010 (40,3 M\$ au 31 décembre 2009). Au 31 décembre 2010, 10,5 % des comptes clients étaient datés de 90 jours et plus (9,8 % au 31 décembre 2009).

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

### 24. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### c) Gestion du risque de crédit (suite)

Le tableau suivant présente les changements à la provision pour créances douteuses pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009 :

	2010		2009	
Solde au début de l'exercice	40,3	\$	47,6	\$
Reconnue aux résultats nets	27,8		23,5	
Utilisation	(29,0)		(30,8)	
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>39,1</b>	<b>\$</b>	<b>40,3</b>	<b>\$</b>

La Société est d'avis que la diversité de sa clientèle et ses gammes de produits servent à réduire son risque de crédit ainsi qu'à se prémunir contre les fluctuations de la demande pour ses gammes de produits. La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque de crédit plus élevé que la normale à l'égard de ses clients.

En raison de leur utilisation d'instruments financiers dérivés, la Société et ses filiales sont exposées au risque de non-exécution par des tierces parties. Lorsque la Société et ses filiales concluent des contrats sur des instruments financiers dérivés, les tierces parties (étrangères ou canadiennes) doivent avoir des cotes de crédit élevées minimales en conformité avec les politiques de gestion du risque de la Société et sont assujetties à une concentration maximale du risque de crédit.

#### d) Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société et ses filiales ne soient pas en mesure de rencontrer leurs obligations lorsqu'elles viennent à échéance ou le risque que ces obligations financières soient rencontrées à un coût excessif. La Société et ses filiales gèrent ce risque au moyen de l'échelonnement des échéances de la dette. La durée moyenne de la dette consolidée de la Société était d'environ 4,9 ans au 31 décembre 2010 (5,2 ans au 31 décembre 2009).

La direction de la Société est d'avis que les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour combler ses engagements en matière d'investissements en immobilisations, de fonds de roulement, de paiements d'intérêts, de remboursements de dettes, de contributions en vertu des régimes de retraite et de paiements de dividendes dans le futur. La Société a accès aux flux de trésorerie générés par ses filiales par l'entremise des dividendes payés par sa filiale Quebecor Media.

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

### 24. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### d) Gestion du risque de liquidité (suite)

Au 31 décembre 2010, les engagements contractuels importants liés aux instruments financiers comprenaient les remboursements de capital et d'intérêts sur la dette à long terme, et les obligations liées aux instruments dérivés, moins les encaissements futurs estimatifs sur les instruments dérivés. Ces obligations et leurs échéances sont les suivantes :

	Total	Moins de 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	5 ans et plus
Emprunts bancaires	5,7 \$	5,7 \$	– \$	– \$	– \$
Créditeurs et charges à payer	792,7	792,7	–	–	–
Dette à long terme <sup>1</sup>	3 701,0	30,8	545,2	920,7	2 204,3
Paiements d'intérêt <sup>2</sup>	1 698,4	274,3	593,6	467,9	362,6
Instruments dérivés <sup>3</sup>	509,8	0,5	130,3	213,9	165,1
<b>Total</b>	<b>6 707,6 \$</b>	<b>1 104,0 \$</b>	<b>1 269,1 \$</b>	<b>1 602,5 \$</b>	<b>2 732,0 \$</b>

<sup>1</sup> La valeur comptable de la dette à long terme exclut les ajustements pour enregistrer les variations de la juste valeur de la dette à long terme liées aux risques de taux d'intérêt couverts, les dérivés incorporés et les frais de financement.

<sup>2</sup> Estimation des intérêts à payer sur la dette à long terme basée sur les taux d'intérêt couverts et non couverts et sur les taux de couverture de change au 31 décembre 2010.

<sup>3</sup> Déboursés futurs estimatifs, déduction faite des encaissements futurs, sur les instruments financiers dérivés liés aux taux de change de couverture.

#### e) Risque du marché

Le risque du marché est le risque que les variations de valeur du marché dues à des fluctuations des taux de conversion sur devises, des taux d'intérêt ou du cours des actions entraînent une variation de la juste valeur des instruments financiers de la Société. L'objectif de la gestion du risque du marché est de limiter et de contrôler l'exposition à ce risque à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement lié à ce risque.

##### *Risque de change*

La plupart des revenus et des charges consolidés de la Société, autres que les frais d'intérêts sur la dette libellée en dollars U.S., l'achat de terminaux numériques, d'appareils mobiles et de modems câbles et certaines dépenses en immobilisations, sont reçus ou libellés en dollars CAD. Une tranche importante des intérêts, du capital et des primes à verser sur la dette, s'il y a lieu, doit être versée en dollars U.S. La Société et ses filiales ont conclu des opérations de couverture visant 100 % du risque de change sur l'encours de leurs dettes libellées en dollars U.S. au 31 décembre 2010 et pour couvrir leur exposition à l'égard de certains achats de terminaux numériques, d'appareils mobiles, de modems câbles et de dépenses en immobilisation. Par conséquent, la sensibilité de la Société à l'égard de la variation des taux de change est minime sur le plan économique.

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009  
(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

### 24. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### e) Risque du marché (suite)

##### *Risque de change (suite)*

Le tableau suivant dresse un sommaire de la sensibilité estimative sur le bénéfice et sur les autres éléments du résultat étendu, exception faite des impôts sur le bénéfice et de la part des actionnaires sans contrôle, d'une variation de 0,10 \$ du taux de change de fin d'exercice du dollar CAD pour un dollar U.S. au 31 décembre 2010 :

Augmentation (diminution)	Bénéfice	Autres éléments du résultat étendu
<b>Augmentation de 0,10 \$</b>		
Créditeurs libellés en dollars U.S.	(1,0) \$	– \$
Gain sur évaluation et conversion des instruments financiers et des instruments financiers dérivés	(0,4)	66,1
<b>Diminution de 0,10 \$</b>		
Créditeurs libellés en dollars U.S.	1,0	–
Gain sur évaluation et conversion des instruments financiers et des instruments financiers dérivés	0,4	(66,1)

##### *Risque de taux d'intérêt*

Certaines facilités de crédit et facilités de crédit renouvelable de la Société et ses filiales portent intérêts à des taux variables basés sur les taux de références suivants : i) taux des acceptations bancaires (BA), ii) TIOL et iii) taux préférentiel du Canada. Les billets de premier rang émis par la Société et ses filiales portent intérêts à des taux fixes. La Société et ses filiales ont conclu plusieurs ententes de swaps de taux d'intérêt et ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt afin de gérer les risques de flux de trésorerie et de juste valeur liés à des variations de taux d'intérêt. Compte tenu des instruments de couverture, la dette à long terme au 31 décembre 2010 comprenait une portion de 74,1 % de dette à taux fixe (68,2 % en 2009) et une portion de 25,9 % de dette à taux variable (31,8 % en 2009).

La sensibilité estimative sur les frais financiers des dettes à taux variable, exception faite des impôts sur le bénéfice et de la part des actionnaires sans contrôle, d'une variation de 100 points de base du taux de fin d'exercice des acceptations bancaires canadiennes au 31 décembre 2010 est de 11,0 M\$.

La sensibilité estimative sur le bénéfice et les autres éléments du résultat étendu, exception faite des impôts sur les bénéfices et de la part des actionnaires sans contrôle, d'une variation de 100 points de base du taux d'actualisation utilisé pour calculer la juste valeur des instruments financiers au 31 décembre 2010, selon le modèle d'évaluation de la Société, se présente comme suit :

Augmentation (diminution)	Bénéfice	Autres éléments du résultat étendu
Augmentation de 100 points de base	(1,7) \$	10,1 \$
Diminution de 100 points de base	1,7	(10,1)

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

### 24. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### f) Gestion du capital

L'objectif principal de la Société dans la gestion du capital est de maintenir un niveau de capital optimal afin de répondre aux besoins de ses nombreuses entreprises, y compris les occasions de croissance.

Dans la gestion de sa structure du capital, la Société prend en compte les caractéristiques des actifs de ses filiales et les besoins de fonds prévus en optimisant leurs capacités d'emprunts individuelles de la manière la plus efficiente de façon à obtenir le coût de financement le plus bas. La gestion de la structure du capital comprend l'émission de nouvelles dettes, le remboursement de la dette actuelle par l'utilisation des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation, et les montants de distributions aux actionnaires. La Société n'a pas modifié de façon importante la gestion de sa structure du capital depuis la fin du dernier exercice financier.

La structure du capital de la Société est constituée de l'avoir des actionnaires, des emprunts bancaires, de la dette à long terme, des actifs et passifs nets liés aux instruments financiers dérivés et de la part des actionnaires sans contrôle, moins les espèces et quasi-espèces, les espèces et quasi-espèces en fiducie et les placements temporaires. La structure du capital se présente comme suit :

	2010	2009
Emprunts bancaires	5,7 \$	1,8 \$
Dette à long terme	3 618,1	3 880,5
Passifs nets liés aux instruments financiers dérivés	451,2	373,4
Part des actionnaires sans contrôle	1 430,3	1 216,8
Espèces et quasi-espèces	(242,7)	(300,0)
Espèces et quasi-espèces en fiducie	(5,3)	(5,3)
Placements temporaires	-	(30,0)
Passif net	5 257,3	5 137,2
Avoir des actionnaires	1 411,8 \$	1 170,4 \$

La Société n'est assujettie à aucune exigence externe liée à son capital, à l'exception de certaines restrictions en vertu des conditions dans ses contrats d'emprunts, liées aux investissements permis, des transactions intercompagnies, de la déclaration et du paiement de dividendes ou d'autres distributions.

### 25. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, la Société et ses filiales ont effectué des achats et ont engagé des dépenses de loyers avec des compagnies apparentées pour un montant de 7,4 M\$ (10,9 M\$ en 2009), compris dans les charges d'exploitation. La Société et ses filiales ont effectué des ventes à des compagnies apparentées pour un montant de 3,6 M\$ (2,8 M\$ en 2009). Ces transactions ont été conclues et comptabilisées à la valeur d'échange.

En juin 2009, dans le cadre d'une réorganisation de l'entreprise, la filiale Canoë inc., dans laquelle Quebecor Media et Groupe TVA détenaient des participations respectives de 86,2 % et de 13,8 %, a été liquidée et ses actifs ont été distribués aux actionnaires. Les transactions découlant de cette réorganisation ont été comptabilisées à la valeur comptable des actifs transférés et un ajustement de 4,7 M\$, déduction faite de la part des actionnaires sans contrôle, a été porté au surplus d'apport.

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

### 25. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

À la suite de la création de Sun News et de la décision de mettre fin aux activités de la chaîne de télévision Sun TV (note 4 c)), une réorganisation de l'entreprise a eu lieu en décembre 2010. Les transactions afférentes ont été enregistrés à la valeur comptable entraînant un ajustement de 0,5 M\$ qui a été porté au surplus d'apport.

### 26. RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES À LA RETRAITE

La Société offre à ses employés divers régimes de retraite à rente uniforme, divers régimes de fin de carrière avec des clauses d'indexation allant jusqu'à 2 %, ainsi que des régimes à cotisations déterminées. La politique de la Société est de maintenir ses cotisations à un niveau permettant de pourvoir aux prestations. Les différents régimes de retraite de la Société ont fait l'objet d'évaluations actuarielles à au moins une reprise au cours des trois dernières années et feront l'objet d'évaluations à au moins une reprise au cours des trois prochaines années.

La Société offre à ses employés retraités admissibles des avantages complémentaires à la retraite. Les coûts de ces avantages, qui sont essentiellement des prestations de soins de santé, sont comptabilisés durant la période de service actif de l'employé.

Les tableaux suivants font le rapprochement entre la variation des obligations découlant des régimes et la juste valeur des éléments d'actif des régimes pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009, et l'état de la capitalisation des régimes à ces dates :

	Prestations de retraite		Avantages complémentaires à la retraite	
	2010	2009	2010	2009
<b>Variation des obligations au titre des prestations constituées</b>				
Obligations au titre des prestations constituées au début de l'exercice	678,8	\$ 538,1	\$ 41,9	\$ 35,5
Coût des prestations au titre des services rendus	16,9	9,5	1,0	1,0
Frais d'intérêts	42,5	40,9	2,4	2,6
Cotisations des participants	14,6	12,8	–	–
Perte actuarielle	124,5	101,4	3,8	7,6
Prestations et règlements payés	(41,3)	(32,3)	(0,9)	(0,8)
Perte (gain) sur compression	–	7,5	(0,6)	(4,0)
Modifications des régimes et autres	0,7	0,9	–	–
<b>Obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice</b>				
	836,7	\$ 678,8	\$ 47,6	\$ 41,9

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

### 26. RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES À LA RETRAITE (suite)

	Prestations de retraite		Avantages complémentaires à la retraite	
	2010	2009	2010	2009
<b>Variation de l'actif des régimes</b>				
Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice	623,2 \$	529,6 \$	– \$	– \$
Rendement réel sur l'actif des régimes	53,3	86,6	–	–
Cotisations de l'employeur	40,1	26,5	0,9	0,8
Cotisations des participants	14,6	12,8	–	–
Prestations et règlements payés	(41,3)	(32,3)	(0,9)	(0,8)
<b>Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice</b>	<b>689,9 \$</b>	<b>623,2 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>

Les actifs du régime sont constitués de :

	2010	2009
Titres de capitaux propres	59,5 %	58,8 %
Titres de créance	38,1	38,2
Autres	2,4	3,0
	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

Au 31 décembre 2010, l'actif des régimes comprenait des actions de la Société et ses filiales représentant un montant de 0,9 M\$ (1,6 M\$ au 31 décembre 2009).

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

### 26. RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES À LA RETRAITE (suite)

	Prestations de retraite		Avantages complémentaires à la retraite	
	2010	2009	2010	2009
<b>Rapprochement de l'état de la capitalisation</b>				
Déficit des régimes	(146,8) \$	(55,6) \$	(47,6) \$	(41,9) \$
Perte actuarielle non constatée	171,7	58,8	8,2	4,4
(Actif net) obligation transitoire nette non constaté(e)	(3,1)	(3,6)	0,2	0,3
Coût (bénéfice) des prestations au titre des services antérieurs non constatés	8,9	11,1	(3,0)	(3,4)
Provision pour moins-value	(3,9)	(3,9)	–	–
<b>Montant net constaté</b>	<b>26,8 \$</b>	<b>6,8 \$</b>	<b>(42,2) \$</b>	<b>(40,6) \$</b>

Les montants suivants se rapportent aux régimes qui ne sont pas entièrement capitalisés, comprenant les obligations au titre des prestations et la juste valeur de l'actif des régimes :

	Prestations de retraite		Avantages complémentaires à la retraite	
	2010	2009	2010	2009
Obligations au titre des prestations constituées	(824,0) \$	(527,6) \$	(47,6) \$	(41,9) \$
Juste valeur de l'actif des régimes	676,8	466,5	–	–
<b>Situation de capitalisation – Déficit des régimes</b>	<b>(147,2) \$</b>	<b>(61,1) \$</b>	<b>(47,6) \$</b>	<b>(41,9) \$</b>

Les montants constatés aux bilans consolidés sont les suivants :

	Prestations de retraite		Avantages complémentaires à la retraite	
	2010	2009	2010	2009
Actif au titre des prestations constituées	50,7 \$	28,8 \$	– \$	– \$
Passif au titre des prestations constituées	(23,9)	(22,0)	(42,2)	(40,6)
<b>Montant net constaté</b>	<b>26,8 \$</b>	<b>6,8 \$</b>	<b>(42,2) \$</b>	<b>(40,6) \$</b>

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

### 26. RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES À LA RETRAITE (suite)

Les éléments du coût net des régimes sont les suivants :

	Prestations de retraite		Avantages complémentaires à la retraite	
	2010	2009	2010	2009
Coût des prestations au titre des services rendus	16,9 \$	9,5 \$	1,0 \$	1,0 \$
Frais d'intérêts	42,5	40,9	2,4	2,6
Rendement réel sur l'actif des régimes	(53,3)	(86,6)	–	–
Perte actuarielle de l'exercice	124,5	101,4	3,8	7,6
Coût des prestations au titre des services antérieurs de l'exercice	–	0,2	–	–
Coût des prestations spéciales de cessation d'emploi, perte (gain) sur compression et autres	1,0	7,7	(0,6)	(2,2)
Éléments au titre du coût net des prestations avant ajustement pour la prise en compte de l'échéance à long terme et de la provision pour moins-value	131,6	73,1	6,6	9,0
Différence entre le rendement réel et prévu sur l'actif des régimes	9,0	48,8	–	–
Report des montants créés au cours de la période :				
Perte actuarielle	(124,5)	(101,4)	(3,8)	(7,6)
Coût des prestations au titre des services passés	–	(0,2)	–	–
Amortissement de montants reportés précédemment :				
Perte actuarielle (gain actuariel)	1,5	(0,2)	–	(0,1)
Coût (bénéfice) des prestations au titre des services passés	2,2	0,8	(0,4)	(0,4)
Obligations transitoires	(0,5)	(0,5)	0,1	–
Rajustements totaux visant à tenir compte de l'échéance à long terme de la charge au titre du coût des prestations	(112,3)	(52,7)	(4,1)	(8,1)
Provision pour moins-value	–	(4,7)	–	–
<b>Coût net des prestations</b>	<b>19,3 \$</b>	<b>15,7 \$</b>	<b>2,5 \$</b>	<b>0,9 \$</b>

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009  
(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

### 26. RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES À LA RETRAITE (suite)

Le coût relatif aux régimes de retraite à cotisations déterminées pour l'exercice 2010 se chiffrait à 11,7 M\$ (10,6 M\$ en 2009).

Le montant total en espèces payé ou payable pour les prestations futures des employés de tous les régimes, qui est constitué des cotisations de la Société à ses régimes de retraite capitalisés, des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ses autres régimes non capitalisés et des cotisations à ses régimes à cotisations déterminées, était de 52,7 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 (37,9 M\$ en 2009).

Les taux moyens pondérés utilisées pour déterminer les obligations découlant des prestations de retraite de la Société aux 31 décembre 2010 et 2009 sont les suivants :

	Prestations de retraite		Avantages complémentaires à la retraite	
	2010	2009	2010	2009
<b>Obligations au titre des prestations</b>				
Taux à la fin de l'exercice :				
Taux d'actualisation	5,25 %	6,25 %	5,25 %	6,25 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3,25	3,50	3,25	3,50
<b>Coût des prestations périodiques</b>				
Taux à la fin de l'exercice précédent :				
Taux d'actualisation	6,25 %	7,50 %	6,25 %	7,50 %
Rendement prévu sur l'actif des régimes <sup>1</sup>	7,00	7,00	–	–
Taux d'augmentation de la rémunération	3,50	3,50	3,50	3,50

<sup>1</sup> Après honoraires professionnels et de gestion.

La tendance du taux présumé du coût des soins de santé utilisé dans le calcul de l'obligation au titre des avantages complémentaires à la retraite constitués était de 8,2 % à la fin de 2010. Selon les prévisions, le coût devrait diminuer graduellement au cours des huit prochaines années pour s'établir à 5,0 % et demeurer à ce niveau par la suite. Un changement de 1,0 % de ce taux aurait les effets suivants :

Analyse de sensibilité	Avantages complémentaires à la retraite	
	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Incidence sur le coût des prestations	0,6 \$	(0,4) \$
Incidence sur l'obligation au titre des prestations constituées	6,9	(5,3)

# QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et par option)

---

### 27. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

Le 5 janvier 2011, Quebecor Media a émis des billets de premier rang d'un montant en capital de 325,0 M\$ pour un produit net de 319,2 M\$, déduction faite des frais de financement de 5,8 M\$. Ces billets portent intérêt à un taux de 7,375 %, payables semestriellement le 15 juin et le 15 décembre, et viennent à échéance le 15 janvier 2021. Ces billets comportent certaines clauses restrictives pour Quebecor Media, y compris des restrictions quant à sa capacité de contracter de nouvelles dettes, à payer des dividendes ou à effectuer d'autres distributions, et sont non garantis. Ces billets sont remboursables au gré de Quebecor Media, en totalité ou en partie, avant le 15 janvier 2016 à un prix correspondant à la valeur actualisée des paiements prévus jusqu'à la date de maturité et moyennant une prime décroissante à partir du 15 janvier 2016.

Le 15 février 2011, Corporation Sun Media a payé un montant de 202,8 M\$ pour le remboursement et le retrait de la totalité des ses billets de premier rang à un taux de 7,625 %, d'un montant en capital de 205,0 M\$US, et a réglé les contrats de couverture afférents pour une somme de 105,4 M\$, représentant une contrepartie en espèces totale de 308,2 M\$. Cette transaction a entraîné une perte totale de 9,4 M\$ (avant les impôts sur le bénéfice et la part des actionnaires sans contrôle).

Le 1<sup>er</sup> mars 2011, Quebecor Media a annoncé la conclusion d'une entente avec la Ville de Québec en vertu de laquelle elle obtient, pour une période de 25 ans, les droits de gestion et d'identification de l'amphithéâtre à être construit à Québec. L'entente comprend, entre autres, l'engagement de Quebecor Media à verser un montant de 33,0 M\$, en 2015, pour les droits d'identification sur le site du futur amphithéâtre, un bail locatif d'une durée initiale de 25 ans comportant un loyer annuel d'environ 3,0 M\$, ainsi que diverses autres conditions. L'engagement financier de Quebecor Media pourrait augmenter advenant qu'une entente intervienne relativement à l'exploitation future d'une franchise de la Ligue nationale de hockey.